

# LA PAROLE



PAICI-CÉMUHI

AJIÉ-ARHÓ

XÁRÁCÚU

DRUBEA-KAPUMÉ

NENGONE

DREHU

IAAI

HOOT MA WHAAP

## SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK

Journal d'information du Sénat Coutumier de Nouvelle-Calédonie

B.P. 1059 - 98845 Nouméa Cedex

N° 24 - DÉCEMBRE 2016

# Un PLAN MARSHALL pour sauver la SOCIÉTÉ KANAK



# LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec une profonde humilité que j'ai le grand honneur d'exercer pendant une année la fonction de Président du Sénat Coutumier de Nouvelle-Calédonie, car cette institution représente la case qui rassemble toutes nos chefferies.

Je mesure également l'importance de la mission qui m'a été confiée par mon district et mon aire coutumière, car j'ai la lourde responsabilité de rapporter la parole de l'ensemble des autorités et institutions coutumières du pays au niveau local et international.

A cette occasion, je voudrais tout d'abord remercier mon prédécesseur, le sénateur du pays Hoot Ma Whaap, M. Gilbert TEIN ainsi que la grande chefferie de Paimboas qui a permis de réaliser notre XVIIème

Congrès du pays kanak. Je souhaite également saluer la mémoire de tous les anciens sénateurs pour le travail accompli que je m'engage à poursuivre et à consolider un peu plus en avant avec l'aide de mes collègues sur qui je vais m'appuyer pour réussir ce challenge.

C'est un message de paix et de fraternité que je désire partager avec l'ensemble des citoyens de notre pays car nous sommes tous appelés à vivre ensemble. Et pour cela, je sollicite la sagesse et la responsabilité de toutes celles et ceux qui, à quelques niveaux que ce soit, discutent et échangent pour décider de l'avenir de notre pays.

Enfin, je voudrais encourager toutes les familles et tous les clans à se structurer et à se mobiliser dans nos tribus et dans nos chefferies pour « remettre debout » toutes nos cases dans l'ensemble du pays kanak.

Respect et humilité.



LE PRÉSIDENT  
Joanny CHAOURI

# SOMMAIRE

- 04 LES RÉOLUTIONS DU XVIIÈME CONGRÈS DU PAYS KANAK
- 09 LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU SÉNAT COUTUMIER ET SON BUREAU
- 10 BILAN DU COPILPRO DU «PLAN MARSHALL» DE L'IDENTITÉ KANAK
- 24 L'INSTANCE COUTUMIÈRE DE NÉGOCIATION
- 26 ORGANISATION DES GRANDS CHEFS AU NIVEAU LOCAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL
- 28 AG DES 8 PAYS - MONÉO
- 30 DISCOURS DE BIENVENUE DE M. THIERRY LATASTE
- 34 LE CONSERVATOIRE DE L'IGNAME
- 36 CALENDRIER, LISTE DES OPC



## XVII<sup>ème</sup> Congrès du pays kanak les 25, 26, 27 août 2016, district de PAIMBOAS, HOOT MA WHAAP.

### Relevé de conclusions

#### Déroulement

Le XVII<sup>ème</sup> Congrès du pays kanak a enregistré la participation des 8 conseils coutumiers et de leurs bureaux, des sénateurs et d'un nombre important de grands chefs, chefs et autorités coutumières. Environ 200 personnes ont fait le déplacement des îles Loyautés, du sud, de l'est et de l'ouest pour se rendre à la tribu de Wénia- district de PAIMBOAS dans l'aire Hoot Ma Whaap.

L'accueil coutumier s'est déroulé le jeudi 24 à 16h.

Le vendredi 25 août à 9.00 heures, le lancement du Congrès a eu lieu avec les discours des autorités coutumières du district de Paimboas et du Maire de la commune de Ouegoa. Puis le Président du conseil coutumier Hoot Ma Whaap a pris la parole, suivi du président du Sénat coutumier qui a ensuite déclaré ouvert le congrès. Ensuite, les rapports d'activité ont été présentés à tour de rôle par le porte-parole du Sénat coutumier et ensuite par les responsables des conseils coutumiers. Les représentants de l'Etat (M. Poado Richard), du Congrès de la N.C (M. Euriboa) et du gouvernement (M.Lecren), ont pris ensuite la parole devant les congressistes.

L'après-midi du vendredi 26 août, les travaux en ateliers ont été consacrés à 4 thématiques :

- 1) Stratégie et moyens.
- 2) Autorités coutumières/territoires coutumiers et projet de loi sur l'organisation sociale kanak.
- 3) Terres, Adraf, aménagement des terres.
- 4) Jeunesse, école de proximité.

Le samedi 27 août, les travaux ont repris à 8.30 heures avec les rapports des ateliers, suivis de la discussion sur les propositions. A 11.00 heures, le Président du Malvatumaori (République du VANUATU) et le Président de la maison des Ariki (état associé des îles COOK) ont été présentés à l'assemblée et ont porté un message de solidarité ainsi que des propositions allant dans le sens de la mise en place d'une coopération régionale entre les autorités coutumières (chefferies/royautés) des pays/états de la Polynésie et de la Mélanésie. De 14.00 heures à 15.30 heures ont été acté la synthèse finale et le calendrier a été adopté. Enfin de 16.00

heures à 17.00 heures, la passation coutumière du flambeau de la présidence du Sénat coutumier pour l'année 2016/2017 a été transmise du pays Hoot Ma Whaap au pays laai.

### Le contexte général depuis le XVII<sup>ème</sup> Congrès des 8 pays kanak de Nassirah en fin août 2015.

Les rapports du Sénat coutumier et des conseils coutumiers présentés en ouverture du Congrès permettent de cerner le cadre général, les actions et les préoccupations développées par chaque institution coutumière. Le Sénat coutumier a rappelé que, suite à l'adoption de la charte du peuple kanak, le Congrès de Nassirah lui a donné pour feuille de route «de faire reculer le mur des incompréhensions avec les élus » et de « secouer le cocotier », pour parvenir à une véritable reconnaissance des autorités et des institutions coutumières ainsi que du droit coutumier dont les principes ont été définis dans la charte.

#### *Ainsi deux objectifs stratégiques ont été engagés par le Sénat coutumier en janvier 2016.*

1)- Le premier a porté sur « les contrats de plan de l'identité kanak » qui ont été qualifiés en fin janvier 2016, de « Plan Marshall » pour bien marquer l'urgence des actions proposées. Après quatre mois de travaux engagés avec les forces vives et les institutions qui ont accepté de participer dans le comité de pilotage, un rapport a été arrêté en juillet, avec des recommandations dans trois domaines définis : Territoires coutumiers et autorités coutumières, jeunesse et enseignement, terres, aménagement et développement.

2)- le deuxième objectif stratégique a porté sur la vision autochtone kanak de l'avenir juridique et institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Il s'agit dans cette vision autochtone de dire la place de la coutume, du droit autochtone kanak et des autorités/institutions coutumières dans la gouvernance et le statut post-accord de Nouméa.

Les 8 conseils coutumiers ont dans leur rapport, fait des constats, relevé des problématiques et présenté les actions qu'ils essayent de conduire.

- S'agissant, des locaux et sièges, il a été relevé que quatre conseils coutumiers n'ont pas encore de « maison d'aire » : Pour Paici-Cèmuhi les travaux ont été engagés à Ponérihouen et la maison sera livrée au plus tard, en début 2017. Pour Ajië-Arhö, le foncier n'a pas été totalement libéré. Pour Drubea-Kapumë le foncier a été libéré par le gouvernement mais il faut boucler le budget pour un projet de bâtiment ambitieux.

- Les conseils coutumiers de Drubea-Kapumë, Xârâcùù et Ajië-Arhö sont chacun en cours d'instruction de dossiers de mise en place de « jardins d'aires ».

- S'agissant de l'aménagement des peines et des TIG, actions lancées par la justice pénitentiaire qu'accompagnent le Sénat coutumier, certains conseils sont engagés dans des conventionnements : Xârâcùù, Drehu, laai etc...

- Autre action pilote engagée par l'aire Paici-Cèmuhi portant sur le cahier foncier du district de BAYE, lequel est bloqué en milieu de parcours, par rapport à des problèmes de pilotage et de



financement. (Précision du Sénat coutumier : ...si les problèmes ont pu relever de la responsabilité du Sénat coutumier jusqu'en juin/octobre 2015, elle relève aujourd'hui du gouvernement et de ses services ainsi que de la présidence de l'aire Paicî-Cèmuhi qui ont instauré un nouveau pilotage du dossier en juin 2015)

- S'agissant du budget de chaque conseil coutumier, il varie de 12 à 50 millions en fonction de la réactivité de chaque secrétaire général de conseil et de l'écoute du membre du gouvernement.
- Sur les questions de personnel des conseils mais aussi du Sénat coutumier, les mêmes problèmes persistent : nous mettons des mois à choisir un collaborateur et quand il est choisi, c'est pour trois mois... pour les postes à pourvoir, cela prend plus de six mois et plus souvent, il faut environ un an. L'administration et le gouvernement ont tendance à décider pour les présidents des institutions coutumières.
- Les OPC (officiers publics coutumiers) posent toujours problème en ce qui concerne l'établissement des actes de mariages. (Précision du Sénat coutumier: le Sénat coutumier a sollicité, en 2014, une étude sur l'impact de la loi du pays de 2007, sur l'acte coutumier, pour pouvoir proposer le projet de loi de toilettage de ladite loi qui depuis décembre 2014 est en attente d'instruction au gouvernement).
- S'agissant de la fête culturelle de l'Igname, les conseils coutumiers qui se sont prononcés ont donné leur accord pour qu'elle se tienne chaque année autour de la date du 26 avril, date de la proclamation de la Charte. Mais, il n'y a pas encore de chefferie/district et de conseil coutumier candidat pour l'édition 2017. Il faut trouver un conseil et un district pour organiser l'édition 2017.
- Il a été proposé par un président de conseil qu'une délégation des présidents des conseils coutumiers rencontrent le gouvernement sur le sujet des OPC et sur le dossier « cahier foncier du district de Baye ».
- Le thème de la COHESION et de la COHERENCE entre le Sénat coutumier et les conseils coutumiers, ainsi qu'entre les conseils coutumiers, mais aussi entre chaque CC et ses chefferies/districts a été soulevé par rapport aux incompréhensions suite au lancement du Plan Marshall par le Sénat coutumier. Beaucoup d'incompréhensions, viennent également des actions non concertées engagées par le membre du Gouvernement chargé des relations avec les institutions coutumières. Ainsi, l'attitude du Sénat coutumier et des conseils n'est pas toujours cohérente. Les mêmes incompréhensions ou clivages sont entretenues par la non-prise en compte ou l'ignorance manifestée, par le gouvernement, sur le Plan Marshall, sur les projets de loi du pays et autres saisines comme la demande d'un guichet unique.
- Le Sénat coutumier a proposé que la cohérence et la cohésion se fasse autour d'un plan d'actions général dont les contours sont définis par le Plan Marshall, laquelle doit être priorisée à la carte par chaque conseil en fonction des réalités/priorités propre à ses chefferies. Ce plan d'action aura pour base, les besoins des chefferies/districts et impliquerait chaque conseil coutumier mais également le Sénat coutumier.

Suite aux travaux des quatre ateliers, le relevé suivant des conclusions a été validé.

### Sur la stratégie et l'organisation

Le contexte politique 2016-2018.

Deux échéances sont incontournables :

- L'Etat socialiste a prévu de rendre la copie des travaux d'experts sur l'avenir institutionnel et d'arrêter la nouvelle génération de contrat de plan en octobre

2016 au prochain comité de signataire.

- L'entrée en novembre 2016, en campagne présidentielle en France et en NC des partis politiques français. Cet événement va entraîner un gel de l'action de l'Etat et dans une moindre mesure des partis calédoniens durant la période de novembre 2016 à octobre 2017.

Il en ressort qu'au niveau de la NC, on doit pouvoir privilégier de discuter/négocier avec le représentant de l'Etat et les responsables élus néo-calédoniens sur la question du collectif budgétaire et des problèmes de gestion institutionnelle. C'est « maintenant ou jamais » signifie que les institutions coutumières/autorités coutumières doivent faire la démonstration qu'elles sont incontournables pour avancer en 2016/2017 sur les problèmes de gestion et de gouvernance des politiques publiques et sur la clarification des termes du projet de société. Cela permettra d'aborder dans de meilleures conditions, le projet de société et l'échéance de 2018.

### Sur les objectifs stratégiques définis pour la mandature 2015-2020

**OBJECTIF 1-)** Le XVII<sup>e</sup> Congrès du pays kanak de PAIMBOAS rappelle, comme cela a été retenu au XVI<sup>e</sup> Congrès de Nassirah, que l'adoption de la Charte du peuple Kanak le 26 avril 2014 est l'acte fondateur du projet de société du peuple autochtone kanak porté par le Sénat coutumier, les conseils coutumiers et les autorités coutumières.

La Charte est le ciment qui unit les 8 pays coutumiers, les 60 districts, les 360 tribus et les citoyens autochtones kanak. Il représente l'histoire, la vision philosophique du monde et de la nature, le système des valeurs et les principes fondamentaux de la civilisation kanak.

La Charte est le guide et la référence pour les clans et les chefferies pour maintenir des pratiques coutumières respectueuses et solidaires.

Dans toutes les institutions et les collectivités publiques, toutes les mesures et les lois doivent respecter et être compatibles avec les principes de la Charte.

**OBJECTIF 2-)** S'agissant de la vision autochtone de l'avenir juridique et institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, le XVII<sup>e</sup> Congrès du pays kanak de PAIMBOAS affirme que suite au processus de décolonisation des accords de Matignon et de Nouméa, les fondements constitutionnels du nouveau pays ou état doivent intégrer les principes suivants définis par la Charte :

Le droit à l'autodétermination du peuple kanak.

Le respect au même niveau de la « Légitimité coutumière et de la légitimité démocratique »

La prise en compte des « ... valeurs de RESPECT, de COHESION, d'HARMONIE et de CONSENSUS partout dans le pays, dans les structures coutumières, dans les institutions, les collectivités et les structures associatives... ».

## Sur les axes stratégiques du travail à engager

Suite au bilan présenté par le Sénat coutumier et les conseils coutumiers de l'exercice 2015/2016, le XVII<sup>ème</sup> Congrès du pays kanak de PAIMBOAS confirme et précise les axes stratégiques définis au XVII<sup>ème</sup> Congrès de NASSIRAH :

### AXE 1 : LA STRUCTURATION DU PEUPLE KANAK est une tâche importante

En partant du principe qu'en situation de décolonisation ou postcoloniale, il est nécessaire d'avoir un peuple autochtone structuré et organisé pour apporter une assise stable à la société en construction. Car dans beaucoup de pays postcoloniaux sans contre-pouvoir, livrés à la concurrence politique et démocratique, c'est la pagaille du néocolonialisme. La république du VANUATU a été citée en exemple. Il y a périodiquement des changements de majorité et de gouvernement ou dissolution de l'assemblée et donc, une concurrence politique acharnée mais grâce à une assise forte portée par la coutume, les conséquences des crises politiques restent limitées au parlement vanuatais.

Au vu du schéma du Congrès de l'île des Pins portant sur les trois colonnes : institutions républicaines, institutions coutumières et assemblées du peuple kanak, le Sénat coutumier a invité le 8 août 2016, les grands chefs à mettre en place « la Maison des grands chefs et le conseil des grands chefs ». Ainsi, ont répondu présents les grands chefs suivants lesquels ont acté le principe de la création de la maison des grands chefs et du conseil des grands chefs : le grand chef WAHOULO, le grand chef BOUARAT, le grand chef BOUILLANT, le grand chef POADJA, le grand chef du district de Baa Nindhia, le grand chef KAWA, le grand chef DJAWARI, le grand chef ZEOULA.

Par souci, de COHESION le XVII<sup>ème</sup> Congrès demande à chaque conseil coutumier de discuter du principe de la mise en place du Conseil des grands chefs et d'accompagner la démarche. Une note de présentation doit être adressée à chaque conseil coutumier et à toutes les grandes chefferies. Le Sénat coutumier convoquera une nouvelle réunion pour entendre les conseils coutumiers et réinvitera les grands chefs.

L'assemblée du peuple kanak composée de toutes les autorités coutumières et des différents responsables des institutions coutumières, se réunit tous les quatre ans. Le prochain forum de l'assemblée du peuple kanak aura lieu en avril 2018.

### AXE 2 (ancien AXE 3) - SUR LES CHEFFERIES ET LES AUTORITES COUTUMIÈRES :

Donner les moyens (droits et moyens) aux autorités coutumières d'assumer leurs rôles et missions en tant que détenteurs de la légitimité coutumière sur leurs territoires. Retenir en priorité que l'objectif est de faire en sorte que les chefferies doivent être reconnues en tant que collectivités coutumières sur un territoire donné pour pouvoir fonctionner sur les mêmes bases partout dans le pays, au même titre que les 33 communes de la NC... règlement intérieur sur les mêmes principes... moyens alloués sur la base des mêmes critères à définir.

Actions :

- Education de base et système de conventionnement à promouvoir avec les communes et les provinces.

- Les propositions du Plan MARSHALL, territoire et autorités coutumières (à négocier)

Le CNDPA a été chargé de faire le travail d'éducation de base ... comment s'organiser ? Un séminaire par conseil coutumier ? La tournée des pirogues ?

Le projet de loi du pays sur l'organisation sociale kanak. Le XVII<sup>ème</sup> Congrès demande à ce que soit mis en chantier, ce projet de loi du pays. Dans ce cadre, il est demandé à chaque conseil coutumier d'engager la concertation sur les procédures de désignation des chefs de clan, des chefs et des grands chefs ainsi que sur la procédure de résolution des conflits et sur la définition des zones d'influence coutumières (ZIC).

### AXE 3 : FAIRE DE L'INSTITUTION « CONSEIL COUTUMIER » UNE INSTITUTION RECONNUE ET EFFICACE dans la coordination du travail avec les chefferies et dans les missions confiées.

Le XVII<sup>ème</sup> Congrès demande aux conseils coutumiers de travailler à mieux préciser les missions et les attributions des CC en ce qui concerne les politiques publiques de l'identité kanak (jeunesse, justice, foncier, état-civil, environnement, école de proximité, pratiques coutumières, ordre public et sécurité civile). Ce travail permettra de mieux harmoniser les règlements intérieurs actuels qui devront évoluer pour donner du contenu à l'encadrement juridique futur des conseils coutumiers.

**AXE 4 : CHAMBRE PARLEMENTAIRE** : Clarifier et affirmer le rôle du Sénat coutumier en tant que chambre parlementaire chargée de l'identité kanak. Il s'agirait d'accorder toute son importance aux missions de représentation dans les différents organismes. Travailler à bien définir les orientations des politiques publiques conduites à chaque niveau et cela en rapport avec l'identité kanak et le faire au coude à coude avec les élus : gouvernement, congrès, provinces et communes. Il s'agit également de poser à chaque saisine ou auto-saisine, la spécificité de l'identité kanak.

**AXE 5 – SYSTEME DE PLURALISME JURIDIQUE** : Faire progresser le droit coutumier dans le prolongement du système de pluralisme juridique de l'ADN. Pour cela la formation de juristes sur le droit coutumier et sur la cohabitation de deux sources de droits est importante. Il faut aussi poursuivre dans les autos saisines et introduire d'autres lois du pays importantes comme la loi du pays sur l'organisation sociale kanak et les autorités coutumières, la loi de pays sur le statut civil coutumier, la question de la justice et le régime des sanctions coutumières, la loi du pays sur le patrimoine naturel et le principe du consentement préalable libre et éclairé.

**AXE 6: GUICHET UNIQUE**: Réussir la réforme de l'administration des affaires coutumières avec la mise en place du guichet unique et promouvoir une nouvelle gouvernance des affaires coutumières afin de décloisonner et de déniveler et pour amener plus d'efficacité et améliorer la prise de responsabilités au niveau des districts et des chefferies. Il est proposé que la porte d'entrée de ce dossier soit la négociation sur le collectif budgétaire des moyens dévolus aux institutions coutumières (Sénat coutumier + conseils coutumiers) comprenant une

dotation budgétaire, des moyens en personnel, en locaux et en moyens de communication.

**AXE 7 : NEGOCIATION** : Négocier les moyens pour mettre en œuvre les politiques publiques de l'identité kanak dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de plan. Les politiques publiques engagées portent sur la jeunesse, sur les cahiers fonciers des chefferies et l'aménagement des terres coutumières, sur la politique mémorielle, sur la protection des savoirs traditionnels etc... Douze programmes de politiques publiques ont été répertoriés.

## La négociation

### Le principe de la « négociation » en milieu kanak

La négociation est le moyen pour avancer dans la clarification des situations et atteindre des objectifs. Les valeurs kanak doivent être respectées et chaque institution doit remplir son rôle. Les interlocuteurs doivent être bien définis et le contenu des négociations précisé.

La complexité de la situation et l'urgence des problèmes à clarifier.

Voir Le rappel des éléments contenus dans les rapports du Sénat coutumier et des conseils.

### Le contenu des négociations :

Trois niveaux sont définis :

- 1) Régler les problèmes du quotidien (personnel, budget, OPC etc...).
- 2) Négocier les questions soulevées par la délibération du Sénat coutumier.
  - Le Plan Marshall et les politiques publiques : Etat, Congrès/gouvernement et provinces.
  - L'examen des lois du pays : Congrès/gouvernement.
  - Un collectif budgétaire et le guichet unique : Congrès / gouvernement.
  - Les impacts des mines.
- 3) Porter la vision autochtone kanak de l'avenir juridique et institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie pour l'après 2018.

**Qui négocie** : Il a été décidé la mise en place d'un comité (Président du Sénat coutumier et 7 sénateurs + 8 présidents des conseils coutumiers) doté d'un secrétariat. Un comité d'informations et d'animations est constitué avec les membres des CC et les personnes ressources pour suivre les négociations et organiser l'information des chefferies et de la population.

Les actions de mobilisation : Tournées d'informations, réunions, pétitions, meeting, marche, fermeture des collectivités, journées mortes ...

### Avec qui, négocier ?

- Avec l'Etat et le Congrès

(représentation des forces politiques du pays : groupes politiques, signataires), le cas échéant sur les dossiers précis avec la présence du gouvernement et des provinces ;

### Les échéances d'août 16 à mars 2017 ?

Septembre 2016 : Mobilisation pour arrêter le cadre de négociations avec le Congrès et l'Etat.

Octobre/novembre :

- Poser la discussion et négocier les suites accordées aux politiques publiques du Plan Marshall.
- Négocier le collectif budgétaire et le guichet unique.

Les actions : cohérence et cohésion

Mettre en veilleuse - au lieu de suspendre - les relations avec le gouvernement et les participations dans les institutions, tant que l'on n'a pas obtenu le cadre de négociations.

Faire adhérer toutes les autorités coutumières à la démarche : une lettre d'engagement collective à faire signer fin septembre...

S'agissant, de certaines des politiques publiques définies par le Plan Marshall.

## Les terres, réforme foncière : l'ADRAF et la fédération des GDPL

Le XVII<sup>e</sup> Congrès considère que l'ADRAF doit poursuivre la réforme foncière et l'idée d'en faire un établissement public rattaché aux institutions coutumières pour également gérer les terres coutumières et l'aménagement doit être étudié et approfondi. Comme proposé dans le Plan Marshall, l'Etat doit en assurer le financement d'une manière pérenne. Par ailleurs, la fédération des GDPL est devenue l'outil qui fédère les 350 GDPL de la réforme foncière du nord, du sud et des îles Loyautés. L'emprise de ces GDPL porte sur une surface totale de quelques 100 000 hectares sur les 496 000 hectares de terres coutumières.

Pour le XVII<sup>e</sup> Congrès, Il faut développer les initiatives et les propositions, de façon à structurer la démarche des institutions et autorités coutumières en matière foncière et créer une synergie entre les deux structures, pour pouvoir répondre efficacement aux demandes des clans et des chefferies en matière de « lien à la terre », d'aménagement, de livres fonciers de chefferies et de développement des terres.

S'agissant du vote le 14 janvier 2016 par le Congrès de la NC de l'article de la lp. 450 relatif au code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie dans la partie relative aux baux ruraux, le XVII<sup>e</sup> Congrès constate aujourd'hui que les mécanismes technocratiques et l'absence d'ambition du Congrès de la NC, qui ont conduit à l'immobilisme de l'ADRAF depuis des décennies (manque de financements, absence de mécanisme permettant la résorption du stock dur et des conflits) sont invoqués par le Conseil d'Etat aujourd'hui pour promouvoir « une primauté » du droit de préemption du preneur à bail rural sur les autres droits de préemption dont celui de l'Adraf.

Le XVII<sup>e</sup> Congrès dénonce ce nouveau dispositif et demande que l'Etat et les institutions néo-calédoniennes s'engagent à poursuivre la réforme foncière. Ce point figure dans les mesures du Plan Marshall et devra faire l'objet de négociations.

La jeunesse : le XVII<sup>e</sup> Congrès décide que dans le cadre, des négociations sur le Plan Marshall de l'identité kanak, la priorité en ce qui concerne la jeunesse sera de structurer et prioriser la mise en place des 8 conseils de jeunes (une par aire

coutumière) dans le cadre de la proposition du Plan Marshall, de créer 60 structures de la jeunesse (une dans chaque district coutumier).

**Les écoles de proximité :** Le XVII<sup>ème</sup> Congrès a pris acte de la définition donnée dans le Plan Marshall aux « écoles de proximité » lesquelles sont les écoles de la petite enfance et du cycle élémentaire situées dans l'environnement de l'enfant. Ceux-ci doivent accueillir les enfants dans leur contexte culturel et linguistique avec des outils pédagogiques appropriés pour leur permettre de ne pas être tout de suite en rupture avec leur milieu culturel et de vie.

Le XVII<sup>ème</sup> Congrès demande aux conseils coutumiers et à leurs chefferies de recenser les écoles des tribus afin de voir ensemble avec les directions d'établissements, les parents d'élèves, les communes et les provinces, comment apporter un vrai changement en partant des écoles maternelles et primaires, dans la réussite des enfants kanak les plus défavorisés par le système actuel. En septembre, un point pourrait être fait avec les directions ayant des écoles dans les tribus qui sont en voie de fermeture et avec les communes puis avec le Vice Rectorat et les provinces.

## La desserte des îles loyautés

Le XVII<sup>ème</sup> Congrès de PAIMBOAS constate et dénonce la persistance depuis de longues années, d'une desserte aérienne et maritime déficiente, mettant chaque jour en difficulté de nombreux citoyens des îles ainsi que leur économie insulaire fragile. Le XVII<sup>ème</sup> Congrès demande au Sénat coutumier et aux trois conseils coutumiers des îles loyautés, d'engager une démarche concertée pour saisir officiellement les institutions compétentes.

## Des relations durables entre les peuples mélanésiens avec les peuples maories-polynésiens

Le XVII<sup>ème</sup> Congrès salut chaleureusement, la visite du Président du MALVATUMAORIE du VANUATU et du Président de la maison des ARIKI des Iles COOK et encourage le Sénat coutumier et le conseil des grands chefs à établir des relations durables avec les autorités coutumières mélanésiennes et maories du Pacifique.

## Le bilan du Congrès

Pour améliorer les travaux du Congrès et poursuivre l'objectif de la cohérence et de la cohésion entre le Sénat coutumier, les conseils coutumiers et les chefferies, la dernière Assemblée Générale des 8 pays et du Sénat coutumier sera

consacrée chaque année, à la préparation de l'ordre du jour. Les conseils coutumiers ont tous félicité le district de Paimboas et la chefferie de Wénia pour l'accueil, l'hébergement et les repas fournis durant le séjour.

## Clôture

Le sénateur BEMARON porte-parole du Sénat coutumier, après avoir remercié la présence et l'engagement des grands chefs et des membres des conseils coutumiers a déclaré clos à 15.45 heures, le XVII<sup>ème</sup> Congrès des 8 pays kanak de PAIMBOAS en pays HOOT MA WHAAP.

*Le Président sortant*  
**Le Sénateur Gilbert TEIN**

## Le calendrier

### Août à décembre 2016

#### Fin août-septembre : Sur le cadre des négociations

Lundi 29 et mardi 30 août, le Sénat coutumier envoie une demande de rencontre avec l'Etat et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie sur le cadre des négociations demandées par la délibération du Sénat coutumier. Une lettre de souscription type est adressée aux conseils coutumiers destinée à recueillir l'adhésion de toutes les chefferies ;

- **Jeudi 8 septembre à 14.00 heures :** Réunion préparatoire
- **Vendredi 9 septembre :** Le comité rencontre l'Etat et le Congrès sur la demande d'un cadre de négociation.
- **Du 15 au 30 septembre :** Réunion du Sénat coutumier avec les partenaires du Plan Marshall sur les trois thématiques.

Les souscriptions des chefferies et des conseils coutumiers seront rassemblées au plus tard le 30 septembre ;

- **28 octobre 2016 :** AG 8 PAYS (Aire laai)
- **Durant le mois d'octobre :** Négociations sur le collectif budgétaire et sur le Plan Marshall.
- **Octobre – Novembre :** Etats Généraux « Dialogue des systèmes juridiques et des systèmes de valeurs »
- **Octobre – Novembre :** Mission au Vanuatu : Inauguration de la maison des grands chefs.
- **Octobre-novembre :** Mission en Nouvelle-Zélande sur l'approche Maorie des prisonniers et sur la prise en compte des autorités et du droit maorie dans la gouvernance institutionnel
- **Octobre/novembre à Paris :** Comité des signataires
- **Mi-décembre :** AG des 8 pays

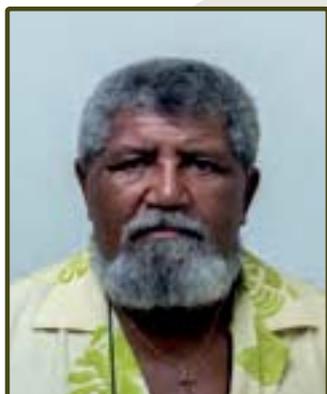


## Le bureau du Sénat coutumier

A compter du 8 septembre 2016, le bureau du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie est composé, pour une durée d'un an, des sénateurs coutumiers suivants :



*Président*  
Joanny Chaouri



*Premier vice-président*  
David Sinewami



*Deuxième vice-président*  
Pascal Sihaze



*Porte-Parole*  
Gilbert Tein



*Membre*  
Roch-Alphonse Wamytan



*Membre*  
Eloi Boehe



*Membre*  
Jean Eurisouke



*Membre*  
Yves Bemaron

# Comité de pilotage provisoire (COPILPRO) du Plan Marshall de l'identité kanak du 4 août 2016

## Rapport conclusif

### Sommaire

Introduction

1) Evaluation du processus suivi

2) Synthèse des discussions par thème...

3) Les recommandations du COPILPRO

Annexe : les comptes rendus

- Les représentants du service de la « protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse du gouvernement de la NC,
- M. Coquelet doctorant à l'UNC,
- Les représentants du SPIP-Centre Pénitencier du Camp Est,
- Les directions de l'enseignement privé : Felp, DEC, Alliance Scolaire,
- L'association ANYA,
- Le conservatoire de musique NC – département musiques traditionnelles,
- L'UGPE,
- L'association CEMEA,
- M. Wamygnian, laboratoire Ethno mathématique de HNLXUJIA de la Province des îles,
- L'ADRAF,
- La fédération des GDPL,
- L'association du service civil citoyen mixte et obligatoire,
- Le CNDPA-KNC.

## Introduction

Le 20 mai 2016, s'est tenue dans l'hémicycle du Sénat Coutumier, route de Nouville à Nouméa, la réunion de mise en place du comité de pilotage du Plan Marshall de l'identité kanak, projet porté depuis février 2016 par le Sénat Coutumier. Depuis, trois réunions du COPILPRO se sont tenues ainsi qu'une dizaine de réunions sur les trois thèmes du Plan Marshall.

Ont participé sans distinctions aux travaux :

- Monsieur LAYCOMAS sous-préfet de la circonscription sud et monsieur POADO, représentants de l'Etat
- Mme RUFFNACH représentant M. Thierry SANTA Président du Congrès.
- M.PABOUTY co-président de la commission des affaires coutumières du Congrès.
- M. les Maires des communes de Dumbéa et du Mont Dore ou leurs représentants pour l'Association française des Maires.
- M. le Maire de la commune de Nengone pour l'association des Maires de NC,
- les Conseils coutumiers d'IAAI, DREHU, NENGONE, AJIE ARHO, HOOT MA WAAP, XARACUU, DRUBEA KAPÛME,
- Les représentants de la Province sud,
- Les représentants des cabinets des membres du Gouvernement de la NC, l'enseignement, de la jeunesse et des affaires coutumières,

## Le processus suivi :

- **Février à mai** : Rencontres explicatives avec les institutions néo-calédoniennes et présentation du Plan Marshall.
- **Le 20 mai** : Réunion de mise en place du COPILPRO
- **Le 2 juin de 8.00 h à 11 h 30** : Groupe de travail sur la « jeunesse, l'enseignement, la formation »
- **Le 2 juin de 14.00 h à 17.00 h** : Groupe de travail sur les « Territoires coutumiers et les autorités coutumières :
- **Le 09 juin** : Groupe de travail sur « la terre, l'aménagement etc... »
- **Le 09 juin après-midi** : Groupe de travail « jeunesse, enseignement et formation »
- **Le 26 mai** : Rencontre des missionnaires de l'Etat, le Préfet M. Pierre N'GAHANE et Mme Myriam GARCIA.
- **Le 10 juin** : Rencontre avec Mme YEKAWÉ, membre du Gouvernement chargée de l'enseignement
- **Le 15 juin** : Rencontre à la Province sud avec le Président M. Philippe GERMAIN et les représentants des groupes d'élus.
- **Le 16 juin** : Réunion du COPILPRO : examen des rapports des groupes de travail
- **Le 22 juin** : Accueil protocolaire de M. Thierry LATASTE nouveau HC représentant de l'Etat en NC
- **Le 23 et 24 juin** : Colloque sur « la prévention de la délinquance » à l'IRD-
- **Le 05 juillet** : Groupe de travail sur le foncier
- **Le 06 juillet** : Présentation du projet éducatif

néo-calédonien par Mme YEKAWE

- **Le 07 juillet** : Réunion du COPILPRO sur les « politiques publiques de la prévention de la délinquance ».
- **Le 27 juillet** : Présentation par Mme YEKAWE du service civique citoyen
- **Le 29 juillet** : Visite découverte de la mise en application de la pédagogie CLK (Culture et Langue Kanak) auprès de deux classes du primaire dans la Province des îles Loyautés et visite du laboratoire ethno-mathématique en pays DREHU.
- **Le 04 août** : Réunion du COPILPRO : examen du rapport conclusif

## I- Évaluation du processus

### 1) Sur la proposition « Plan Marshall »

Les partenaires institutionnels et les forces vives ont en général reconnu au sénat coutumier la légitimité en tant qu'institution, de soulever les impacts structurels induits sur la société kanak par le développement économique accéléré par la construction des usines de Nickel et à proposer des solutions pour relever les défis auxquels sont confrontés les populations kanak et en particulier la jeunesse. Le diagnostic est en général partagé et l'objet des travaux du comité de pilotage aura été d'échanger à nouveau sur le diagnostic et de discuter sur les solutions ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

### 2) Sur les participations et le calendrier

Le Sénat coutumier en tant qu'initiateur du projet a souhaité une pleine participation de toutes les institutions. Les Provinces nord et îles n'ont pas répondu aux nombreuses sollicitations et le gouvernement malgré la présentation faite au gouvernement collégial, n'a pas apporté une contribution structurée à la démarche proposée. Ainsi, le calendrier initialement prévu n'a pas été respecté puisque le premier comité de pilotage a été réuni le 20 mai, soit 3 mois après le lancement du projet. Du fait de la faible contribution des institutions provinciales et du gouvernement, le comité de pilotage a été qualifié de provisoire.

### 3) Sur l'approche philosophique et méthodologique

#### Rappel :

##### *Philosophie de l'approche*

La vision kanak : Le kanak ne différencie pas l'homme et les institutions, l'homme et la nature. Elle situe toujours le particulier dans le tout, la famille dans le clan et le clan dans la chefferie dans l'espace et le temps. Cette vision dans l'examen des politiques publiques touchant à la situation des kanak nous amène à examiner des cercles concentriques successifs en relations avec le processus de l'accord de Nouméa lequel reconnaît la double légitimité : la légitimité kanak et la légitimité néo-calédonienne dans un processus de construction du destin commun. Le cercle qui intéresse les institutions coutumières est précisément celui de l'identité Kanak.

Dans la légitimité kanak, nous avons introduit la notion de « territoire coutumier » pour cerner chaque réalité telle qu'elle est. Le constat est sans équivoque : il y a une disparité énorme

entre « territoires » et il faut privilégier une vue d'ensemble mais en partant des réalités locales. Dans la définition et la réalisation des politiques publiques de l'identité kanak elles-mêmes composantes des politiques publiques néo-calédoniennes, le rôle du Sénat coutumier et des conseils coutumiers est de porter les attentes et les besoins des autorités coutumières en partant des réalités les plus difficiles lesquels permettent de situer et de cerner les orientations générales.

- **L'approche méthodologique : transversalité générale/ sociétale et transversalité sectorielle/institutionnelle**

**La transversalité générale/sociétale** : La lecture du bilan est générale et pose la place du peuple kanak dans l'évolution générale de la NC dans l'ensemble des domaines de la vie économique, sociale, culturelle, économique. La situation de référence est la situation en 1989. Par rapport à cet état des lieux, 26 années se sont écoulées et la question qui se pose est de savoir aujourd'hui, comment les mesures de décolonisation et les politiques publiques menées successivement ont permis de corriger ou alors de creuser les disparités et transformer positivement et négativement les réalités ?

**La transversalité sectorielle/institutionnelle** : Est une lecture secteur par secteur et province par province. A l'échelle des provinces qui bénéficient des moyens du rééquilibrage, la situation des chefferies les plus éloignées du chef-lieu provincial et communal doit être évaluée pour permettre leur prise en charge.

- **Peuple sinistré et Plan Marshall**

L'approche est sociétale, ce qui signifie que l'approche retenue par le Sénat est une approche qui est basée sur l'évolution des territoires coutumiers, des chefferies et des populations par rapport aux principes et au système de valeurs de la civilisation kanak. Les indicateurs comme la jeunesse, les conflits, la marginalisation et l'accentuation des inégalités, les exodes ruraux et les discriminations à tous les niveaux ont incité le Sénat à qualifier le peuple kanak de « sinistré » d'un cyclone qui s'appelle la mondialisation et 3 usines de nickel construites en une vingtaine d'années. Mais, à l'image des cyclones qui touchent régulièrement la NC, toutes les régions ne sont pas impactées de la même manière. Le terme « Plan Marshall » signifie qu'il y a URGENCE. Le contenu est ce que le Sénat coutumier appelle les « politiques publiques de l'identité kanak » qui peuvent en tant que telles s'insérer dans les politiques publiques de la NC.

- **Contenu du Plan Marshall**

Les champs I et III des politiques publiques de l'identité kanak sont visés.

On peut les regrouper en 3 groupes de travail :

1- Repositionner les tribus, les districts et les terres coutumières en tant qu'ESPACE VIVANT et PRODUCTIF DE LA SOCIÉTÉ KANAK, porteur du patrimoine historique sociétal autochtone dans la société contemporaine.

2- La jeunesse, l'enseignement, la formation et la culture, lieux



d'expression et de transmission de la coutume et des valeurs de la société kanak

3- Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres coutumières, facteurs de cohésion, de stabilité et de vision concertée de l'avenir.

## La conduite des travaux du COPILPRO

### • Les limites de l'exercice.

- Sur la gestion d'un tel processus : le Sénat coutumier a l'avantage de ne pas être impliqué dans la gestion au quotidien des compétences. C'est ce qui lui permet de garder une vision indépendante et transversale sur les politiques publiques menées. Mais animer une réflexion sur les 3 domaines considérés aurait supposé au préalable avoir le soutien technique et en termes de pilotage des institutions compétentes ;

- Sur le fond et dans les trois domaines considérés, il s'agit de compétences détenues par les institutions : Etat, Gouvernement, Provinces et communes. Cette situation impliquait que les institutions soient des acteurs engagés dans le processus collaboratif du COPILPRO. Cela n'a pas été le cas ;

### • L'intérêt de la démarche.

Elle réside dans le caractère « transversale » de l'approche qui s'applique totalement à des problématiques qui renvoient au projet de société. Les participants ont apporté des contributions diverses et variées, lesquelles mises « bout à bout » permettent de cerner les problématiques exposées dans le présent rapport et d'éclairer les propositions du Plan Marshall.

### • Les obstacles et les défis relevés.

Le premier des obstacles est le partage des compétences entre les provinces qui détiennent des compétences de droit commun, la NC et les communes. Comment définir des politiques cohérentes et faciles à mettre en œuvre dans les conditions actuelles ? L'historique de la provincialisation permet de comprendre que la capacité des institutions à aller au delà de la loi pour mettre en place des politiques cohérentes est très limitée voire conjoncturelle. S'agissant d'un Plan Marshall et donc d'un plan d'urgence qui ne peut souffrir une longue attente, le grand défi est donc de pouvoir contourner la lourdeur d'une gestion institutionnelle éclatée pour promouvoir des programmes autonomes et ayant le soutien de toutes les institutions. Ainsi dans la gestion et le suivi, les programmes d'actions doivent être en mesure de mobiliser les administrations, les partenaires et les forces vives.

### • La rédaction du présent rapport conclusif

Les éléments qui figurent dans la synthèse sont les éléments de réflexion qui sont apparus dans les différentes réunions organisées sur les thèmes du Plan Marshall. Il est également fait référence aux travaux du colloque sur la prévention de la délinquance organisé par Mme Faberon et M. Coquelet à l'IRD les 23 et 24 juin. La rédaction du rapport est faite sous forme de synthèses sur les trois thèmes développés. La synthèse va dans le sens de clarifier autant que faire se peut, les problématiques et de préciser ou de relativiser les propositions faites dans le Plan Marshall de l'identité kanak ;

### • Les suites du COPILPRO :

Les institutions coutumières (Sénat coutumier et conseils coutumiers) doivent à la lumière du présent rapport, préciser et réévaluer le contenu des 3 programmes du Plan Marshall de l'identité kanak. Des travaux sous formes d'ateliers pourraient poursuivre la réflexion sur des thèmes particuliers pour 2016 et 2017. Le Sénat Coutumier envisage d'organiser des états généraux en fin octobre/novembre 2016 sur les mêmes thèmes ainsi que des ateliers juridiques ;

## II- Synthèse des travaux

- Repositionner les tribus, les districts et les terres coutumières
- La jeunesse, l'enseignement, la formation et la culture, lieux d'expression et de transmission de la coutume et des valeurs de la société kanak
- Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres coutumières, facteurs de cohésion, de stabilité et de vision concertée de l'avenir.

### Thème 1

Le territoire coutumier, **espace vivant et productif de la société kanak**, porteur du patrimoine historique sociétal autochtone dans la société contemporaine.

#### Rappel des propositions du Plan Marshall

Point 2 : Restructuration des chefferies et des clans : cela devient un impératif urgent si l'on veut éviter l'exode rural et conforter la volonté de vivre et de faire de l'auto développement sur les terres coutumières.

2a) La formation de secrétaires généraux pour les districts et les chefferies, la formation des assesseurs coutumiers et de médiateurs pour la résolution de conflits en milieu coutumier.

2b) - L'équipement des tribus : il y a nécessité de mettre à niveau les équipements des tribus ce qui ne peut plus être confié aux communes seulement, mais s'inscrire dans un programme volontariste à partir d'un vrai contrat de plan.

2c) - L'adoption d'un plan sur 10 ans de mise en place d'un service d'ordre coutumier dans toutes les chefferies et districts coutumiers. L'ordre public dans les communes de l'intérieur et des îles se pose chaque jour avec plus d'acuités.

2d) - Le Sénat coutumier propose qu'il y ait la création d'antennes de sécurité civile dans toutes les chefferies permettant la prise en charge par les autorités coutumières de la problématique de feux de brousse et de la montée des eaux.

Point 3 : La politique mémorielle : réhabilitation de la mémoire d'Ataï, de Noël, et d'une dizaine de dates historiques de la période 1853 à 1945.

Point 4 : Le réchauffement climatique, développement durable et chantiers de réhabilitation sur les terres coutumières.

## Les questions abordées

- La problématique générale soulevée relève de la question de savoir quelle articulation donner à la coopération entre la commune et la chefferie/district. Le souhait est que l'invention et l'innovation soit au rendez-vous pour trouver une bonne harmonisation.
- L'idée est de continuer à communiquer pour que les populations se prennent en main et ne soient pas des assistées. Le champ social des territoires coutumiers, doit être structuré et dynamisé pour permettre un développement concerté et harmonieux.
- La discussion sur les problématiques faisant l'objet des propositions d'actions du Plan Marshall sera difficile à conduire au vu de l'absence des institutions compétentes (provinces et communes) dans les domaines ciblés. « Il faut les bonnes personnes autour de la table et un bon état des lieux ».
- Le constat général est que si dans certaines régions les équipements primaires sont réalisés à un niveau correct, dans d'autres, il faudrait encore 20 ans au rythme actuel. Comment faire pour mettre à niveau les équipements sur l'ensemble des territoires coutumiers ?
- Les exemples de partenariat communes/chefferies, montrent que cela marche quand il y a la volonté politique. Les changements de majorités fréquents dans les communes sont des facteurs d'instabilité car il faut au minimum deux années pour permettre à une nouvelle équipe de s'installer aux commandes d'une commune.
- Il est fait allusion à certaines communes (trop peu) qui ont établis des modes de gestion concertés avec les chefferies sur l'eau, sur les équipements primaires etc...
- Certains coutumiers révèlent une incapacité des élus provinciaux ou communaux à s'engager sur du développement durable et pérenne et sur la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance avec de nouvelles formes de collaboration avec les autorités coutumières et la société civile.
- Le constat actuel est une cohabitation sans collaboration ou sans cadre coopératif entre la commune et les districts/chefferies. Du côté communal des moyens budgétaires qui n'ont cessé de progresser avec les 16% du FIP de la NC et de l'autre côté, au niveau des chefferies, des « responsabilités » qui n'ont cessé de croître mais sans que ne soit donné de réels moyens.
- La difficile gestion des communes dont le territoire propre (domaine public communal) est très circonscrit avec une population concentrée sur les terres coutumières. C'est le cas des trois communes des îles Loyautés et de beaucoup de communes hors du grand Nouméa à majorité kanak et donc avec de larges superficies de terres coutumières habitées.
- Le Sénat coutumier a effectué quelques développements sur la Zone d'Influence Coutumière ainsi que sur la vision développée

dans son projet « la vision autochtone de l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie » déposée par le Sénat coutumier au Premier Ministre M. Manuel VALLS, demandant des moyens budgétaires et matériels pour gérer les compétences propres des autorités coutumières en complémentarité des compétences communales et provinciales qui devront être redessinées pour en tenir compte.

## Propositions pour la suite

- Les propositions d'actions du thème « Remobilisation des territoires coutumiers » devront être discutées directement avec la Nouvelle-Calédonie (congrès et gouvernement), les provinces et les communes.
- Il faudra répondre au problème du financement des actions proposées (en dehors des contrats de plan), sur le budget de la NC, des provinces et des communes !
- Comment échanger et engager la discussion sur les propositions du Sénat coutumier contenues dans son projet de société « vision autochtone de l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie » ?
- Devant l'absence des représentants du Gouvernement, des Provinces nord et îles et des représentants des Maires, la question a été posée au co-président de la commission des affaires coutumières du Congrès afin de savoir quelles initiatives pouvaient être prises ?!



## Thème 2

Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres

## Les questions abordées

- L'établissement public ADRAF qui devait être transféré de l'Etat vers la NC, ne l'est toujours pas et la question des conditions actuelles de sa survie et de son existence n'a pas été abordée car étant du ressort des élus et des signataires de l'ADN. Ce retard conséquent et préjudiciable pour le maintien d'un programme important pour le peuple kanak, explique la proposition du Sénat coutumier d'inscrire son financement dans le contrat de plan.
- La réforme foncière est porteuse d'une démarche historique de justice et de réhabilitation des droits bafoués par la colonisation. Pour tenir compte du bilan de 30 années écoulées et afin de le pérenniser, ses fondements doivent être précisés.
- Le cahier foncier des chefferies, est au carrefour de toute opération d'aménagement des terres coutumières. Le cahier fixe l'histoire des installations sur le passé et sur le présent tandis que l'aménagement prévoit les besoins fonciers à venir sur une échelle de 20 à 30 ans.
- Le cahier foncier des chefferies, dans la démarche du Sénat coutumier doit être un programme doté de moyens financiers et d'interventions que l'on met à la disposition des chefferies pour sécuriser et stabiliser la gestion de leurs fonciers. Ce programme, s'il est doté de moyens budgétaires, confié à un

établissement public peut engranger la réalisation de 8 cahiers tous les deux ans dans sa phase de mise en route.

- Le Sénat coutumier a présenté le concept de Zone d'Influence Coutumière (ZIP) rattaché aux chefferies, comme étant une nouvelle forme de reconnaissance d'un « lien historique et coutumier à la terre » qui ne remettrait pas en cause le statut juridique de chaque parcelle foncière située sur la zone d'emprise de la ZIC. La ZIC devrait donc être une couche cartographique spécifique au même titre que les autres couches cartographiques du PUD. Elle ouvrirait des droits ainsi que des devoirs.
- Les GDPL sont une curiosité qui doit cesser de l'être car elles représentent plus de 100 000 hectares de terres coutumières. Il faut leur donner un statut et les repositionner dans la dynamique de l'organisation sociale kanak de base.
- Si le statut juridique des 4 « I » portant sur les terres coutumières, interrogent toujours autant, il a été constaté que le statut n'est en soi pas un frein au développement économique comme l'ont démontré les projets développés sur terres coutumières à la tribu de BAKO, dans les opérations hôtelières et immobilières sur la grande terre et les îles.
- La question du statut juridique des terres coutumières inhérent à leur utilisation/affectation a été posée et elle mériterait une réflexion approfondie.
- Les acteurs de l'aménagement du foncier qui se sont exprimés, ont acquis des expériences et une expertise approfondie dans les différents domaines. Cela mériterait de trouver des synergies qui les mobilisent sur les thèmes communs.

## Synthèse des échanges

- Sur la question de l'ADRAF et de son devenir et s'agissant d'une question relevant des transferts de compétences (le transfert Etat vers la NC était prévu en 2012), le Directeur de l'ADRAF a rappelé qu'un groupe de travail a été créé au niveau des groupes politiques du Congrès et des signataires pour traiter notamment de la question de la poursuite de la réforme foncière et des missions de l'ADRAF. Les représentants du Sénat coutumier ont souhaité être entendu par ce groupe de travail.
- Sur la question du transfert de l'ADRAF, qui ne fait pas l'unanimité depuis des années, une nouvelle proposition a surgit dans les discussions du groupe de travail. Il s'agirait de faire de l'agence foncière, un établissement la NC rattaché au Sénat coutumier et aux conseils coutumiers, dont l'objet serait de gérer les terres coutumières, les cahiers fonciers des chefferies et des clans, de suivre la mise en œuvre du cahier foncier des chefferies, de la ZIC, du lien à la terre et enfin d'engager les études et les opérations d'aménagement foncier et de développement.
- Sur le PUD et la prise en compte des terres coutumières dans le PUD communal, la question a été posée de savoir si c'est le Sénat coutumier qui doit faire des propositions, en sachant que les autos saisines de ce dernier doivent être ensuite reprises à leur compte par le Gouvernement ou par les groupes du Congrès, chose pratiquement impossible jusqu'à présent. En effet, la loi du pays portant sur les principes directeurs de l'urbanisme applicable en NC exclut les terres coutumières de son champ d'application. Par conséquent, il faut définir des outils appropriés qui répondent aux préoccupations de l'aménagement des terres coutumières pour permettre

l'installation des jeunes et sécuriser le développement social et économique.

- S'agissant de toutes les questions soulevées sur cette thématique, il a été retenu que les acteurs et opérateurs directs doivent poursuivre la discussion pour permettre de mutualiser les acquis et de progresser. Parmi les thèmes évoqués, il y a le statut des GDPL foncier, le PUD-ZIC, le cahier foncier des chefferies et la réforme foncière.

## Thème 3

La jeunesse et l'enseignement, la formation et la culture, lieux d'expression et de transmission de la coutume et des valeurs de la société kanak.

Avant de se concentrer la discussion sur la jeunesse dite délinquante et la politique de prévention, il a été rappelé que les propositions du Sénat coutumier ont été formulées en partant du fait que cette jeunesse ici ciblée, est en très grande majorité constituée de jeunes d'origine kanak. Pour le Sénat coutumier, s'attaquer au problème suppose que l'on s'engage à éradiquer les causes profondes de la marginalisation de la jeunesse kanak, laquelle est tributaire de la marginalisation et de la paupérisation d'une grande partie de la population sur les plans : culturels, organisationnels, sociaux et économiques.

En effet, l'indicateur le plus important et révélateur de la situation sinistrée du peuple kanak provient de la révolte de la jeunesse marginalisée, des échecs scolaires et des retours à la tribu des jeunes diplômés (CAP, Bac pro, Bac etc...). Une des raisons majeures de l'échec des politiques publiques dans ce domaine, provient à la base, du caractère inadapté tant du contenu que de la pédagogie de l'enseignement développé dès la maternelle jusqu'au primaire. Un constat s'impose : dans les 3/5<sup>ème</sup> des territoires coutumiers, ce modèle ne permet pas à l'enfant kanak de développer sa personnalité sur des bonnes bases et d'acquiescer à la fin du primaire son autonomie.

### Pourquoi ce programme qui lie la jeunesse, l'enseignement, la formation et la culture ?

- Parce que l'on ne peut pas résoudre durablement le problème de la jeunesse marginalisée, de la jeunesse sans emploi sans se poser la question de l'école, des parents et des autorités coutumières (famille, clans et chefferies).
- Parce qu'en 26 ans, il y a trop peu de cadres pour prendre en main la gestion du pays et que les jeunes manquent souvent de personnalité, pour s'affirmer dans des études pointues. Au bout d'une génération entière, dans beaucoup de territoires coutumiers, on ne voit pas encore émerger des cadres compétents.
- Parce qu'en 26 ans, les enfants kanak en particulier n'ont pas réussi à se hisser aux niveaux des nouveaux standards imposés à l'école des infirmiers, des enseignants et des métiers intermédiaires, ce qui fait le nombre de kanak dans la fonction publique a fortement régressé en qualité et en nombre.
- Parce que les métiers manuels concernant l'agriculture, la pêche, l'artisanat ne sont pas valorisés et sont acceptés par défaut par les jeunes et les familles.

## A/ La jeunesse marginalisée et les politiques publiques de prévention de la délinquance

Un constat s'impose : les moyens alloués au traitement de la catégorie des jeunes marginalisés et délinquants sont nombreux et très lourds. Mais, ont-ils les résultats escomptés ? C'est semble-t-il loin d'être le cas.

### La jeunesse marginalisée

#### Définition :

- La jeunesse marginalisée est composée des jeunes qui quittent le circuit scolaire chaque année (20% d'une tranche d'âge) et de ceux qui vont jusqu'au bout d'un diplôme mais qui ne s'insèrent pas dans la vie active et sociale.
- La jeunesse délinquante est composée de ceux qui commettent des délits.
- (J.Passa) La délinquance est un lieu de revendication identitaire et un lieu de construction identitaire. C'est un processus hors sol qui met en lumière les contradictions de la société ;  
Le Vice-Recteur : « Le fait de la délinquance est le délit qui renvoie à une trajectoire de vie scolaire. On observe des ruptures selon les études menées (université Laval Québec et Bordeaux) et trois facteurs de risques :
  - 1-L'expérience scolaire = inadaptation ou mauvais traitement.
  - 2-Conditions sociales de l'enfant
  - 3- Profil psychologique de l'enfant

Le facteur dominant est l'expérience scolaire... »

La fabrique du décrochage scolaire passe par l'absentéisme.

La déscolarisation est la mise hors de l'établissement scolaire, précocement. La COUR DES COMPTES dans son rapport de 2015 évoque un absentéisme lourd en progression: en 2009= 389 et en 2015=1905.

#### Deux catégories se dégagent et composent la jeunesse marginalisée :

a) Les jeunes ayant achevés leurs cursus scolaires avec ou sans diplôme : ils sont légions dans les tribus avec le CAP, le BEP, le Bac Pro, le Bac et Bac + 2 etc...

b) Les jeunes sans diplômes : Ce sont ceux qui à partir de 15 ans sortent des circuits scolaires sans rien. Combien sont-ils ? 800/1000 ? Et qui sont-ils ? Ils sont essentiellement kanak. Ces jeunes forment les vagues successives de la jeunesse marginalisée, dont une grande partie se trouve livrée à elle-même. Ils constituent aujourd'hui le vivier du SMA.

A noter que dans les différents programmes de formation proposés par le gouvernement et les provinces ne réussissent que 10 % des jeunes qui s'inscrivent.

#### Population générale :

134 383 néo-calédoniens ont moins de 30 ans, soit 50% de la population totale. On dénombre en moyenne 4500 jeunes pour chaque tranche d'âge, chaque année sur une

population scolaire de 68 500 élèves. Environ 20% quittent le circuit scolaire chaque année à partir de 12 ans et jusqu'à 16 ans (l'âge obligatoire de scolarité). Ce qui représente, 800 jeunes dont 80 à 90% de jeunes d'origine kanak, soit 720 jeunes (le chiffre du gouvernement est de 600 jeunes) Sur 10 années, par exemple de 15 à 25 ans, cela représente un nombre total de 7200 jeunes sans formation. Environ 3200 jeunes réussissent chaque année le BEPC dont environ, 1120 jeunes kanak contre 2080 jeunes d'origines « autres ». Autre indicateur : 55% de réussite au Bac en NC contre 75% en France métropolitaine. 13 à 15% de difficultés sévères de lecture en NC ; 4,5% en métropole (Lavigne étude période 84-2012).

#### 1) Où se retrouvent les jeunes marginalisés sortis du milieu scolaire ?

Le dispositif de prise en charge

- Au SMA : - 500 jeunes soit 12, 5% d'une classe d'âge mais correspondant à un vivier d'environ 7200 jeunes (10 années)
- En population carcérale en 2015, 4% d'une tranche d'âge :
  - les 12 à 21 ans : 62 jeunes
  - les 21 à 25 ans : 128 jeunes

- Le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (Gt de la NC)...est chargé de répondre aux besoins d'instruction et de l'exécution des décisions judiciaires sur le plan de la protection ou du traitement de la délinquance des mineurs, au titre de l'ordonnance n°45-175 du 2 décembre 1945 ainsi que de l'article 375 et suivant du code civil.

- En 2015, 1470 sont passés par la PJEJ dont :- 227 en décrochage scolaire ; - 10% protection de l'enfance ; - 90% : pénal judiciaire.

- Le CAE : Actions de prévention, pour la mise en œuvre des mesures de milieu ouvert pénales et civiles... (domicile, permanences éducatives auprès du tribunal (PEAT) ...8050 jeunes reçus en 2015

- Le FAUO : Foyer mixte 13-18 ans : 12 place mixte.

- SHD/CJ : Mineurs de 13-18 sous décision judiciaire : familles d'accueils... Gestion administrative des tiers dignes de confiance.

- FAEN : 13 à 16 ans (7 filles et 8 garçons) placés sous décision judiciaire. Projets de réinsertion scolaire.

- FAEP : 15 places (7 filles et 8 garçons- 14 à 18 ans, placés sous décision judiciaire. Projets de réinsertion professionnelle des jeunes.

- Au niveau scolaire : Dispositif de prévention de la déscolarisation : 4 éducateurs +1 éducateur := collèges ... dispositif conventionné dans le cadre du CLS ville de Nouméa. Trois axes de travail : rapport à soi, à la famille et au travail.

- Les outils de repérage du décrochage scolaire à venir.

Methodologie :

1) Mieux repérer.

2) Mieux analyser et partager ;

3) Contractualiser

Un outil de repérage des signes de mal-être des étudiants.

4) Mieux accompagner : réussite scolaire ;

Le dispositif doit être étendu : Tuband, Koné, La Foa, Sarramea/Moindou.



- 18 familles d'accueil... Une nouvelle loi sur les familles d'accueil doit être adoptée en mars 2017
- La compétence protection de l'enfance a été transférée aux provinces...

Exemple : La Province sud comme la Province nord reçoivent de la NC environ 700 millions F CFP chacune par an.

## 2) Le dispositif institutionnel de prévention de la délinquance.

Sous la houlette de l'Etat et sous la pression du terrain, deux structures instituées par les lois métropolitaines rendues applicables, ont été contextualisées et se généralisent en NC :

- Au niveau des communes : la création des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). La commune du Mont Dore a été la première à installer ce dispositif créé par une loi nationale adoptée en 2007.



Ils sont mis en place par les subdivisions administratives (l'Etat chargé de l'ordre public et de la sécurité des biens et des personnes) et les communes (la collectivité publique actuelle la plus proche des populations). Les chefferies dans les communes sont associées à la mise en place des actions. Leurs présences présentent actuellement un caractère essentiellement moral.

Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est présidé par le Maire. Il est composé des représentants de la gendarmerie, de la justice et de toutes les collectivités ainsi que des coutumiers. On trouve aujourd'hui, des CLSPD dans les communes du Mont Dore, du grand Nouméa, de Canala, Bourail, Kôdné, Touho et cela se généralise au grès des événements sur le terrain communal.

- Au niveau des 3 provinces : création ou réactivation du Comité Provincial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. La Province sud a réactivé son comité, la Province des îles a son CPSPD et la Province nord a mis en place son comité. Le CPSPD de la Province des îles s'est donné 3 objectifs-cibles : - La jeunesse en manque de repère : entre traditions et modernités – L'évolution de la coutume ; - La femme dans la société kanak. Selon les éléments présentés par le représentant de l'Etat, l'objet des CSPD est très large puisqu'il s'agit de faire de la prévention. Les postes d'animateurs de terrain sont au vu de l'expérience métropolitaine comme locale, la cheville ouvrière du travail sur le terrain.

M. Laycomas a rappelé ce qu'il avait indiqué lors du comité de pilotage du 20 mai, qu'il est fortement question d'un plan « Jeunesse » à l'échelon de la NC qui s'intégrerait dans le contrat de plan Etat/Inter collectivité ou Etat/NC. Suite à la rencontre Sénat coutumier / Président et les élus des groupes de la Province sud tenue le 15/06/16, le Président de la Province sud a délégué ses représentants pour suivre les travaux. Ces derniers sont intervenus pour dire que le souci de la Province sud est de travailler dans la cohérence avec les autres institutions. La dite Province sud est en train de réactiver son comité provincial, lequel doit réunir les différentes CPSPD des communes. La commune de Nouméa a son CPSPD, présidé par le Maire. Sur le grand Nouméa, est développée les médiateurs et les animateurs, l'école de la 2ème chance à côté des MIJ. Des mesures sont prises également pour concrétiser « les réparations pénales » et les « TIG »

Par ailleurs, les communes étant bien dotées en équipements sportifs, la Province sud mise aujourd'hui et développe l'encadrement culturel et sportif des jeunes. La commune de Canala a examiné le 22 avril 2016 sa stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance après avoir réalisé le diagnostic local de sécurité (DLS). Le CLSPD-USÖFAJI entend fonder un partenariat s'appuyant sur 3 piliers : le patrimoine et l'identité kanak, la citoyenneté et la mobilisation créative et scientifique.

## 3) Quelle démarche de COHERENCE des politiques publiques en faveur de la jeunesse.

Le Sénat coutumier dans son analyse du bilan des politiques publiques considère que les politiques publiques ont peu d'efficacité envers la jeunesse kanak, malgré les énormes moyens engagés, car elles s'arrêtent au niveau des communes dans un mouvement du haut vers le bas. Les propositions émises visent à permettre un maillage complet des différents territoires : Chefferies, communal et provincial. Dans la vision du Sénat coutumier, le traitement de la jeunesse délinquante passe par le traitement de la jeunesse marginalisée dans les tribus.

L'idée toute simple développée dans le Plan Marshall est de doter à l'échelle de chaque district, une structure associative que l'on pourrait dénommer « école tribale » animée par un animateur jeunesse formé, doté d'un budget qui lui permette d'encadrer ou de faire émerger plusieurs types d'activités dans le domaine du sport, les randonnées, le théâtre et la musique, les études surveillées et le soutien aux jeunes pour leur réorientation et la formation. Cette structure à l'échelle de la tribu ou du district travaillerait en partenariat avec le dispositif communal et provincial.

**Le plan jeunesse à l'échelle de la NC :** C'est ce que semble proposer l'Etat pour les contrats de plan ETAT-NC ou Inter-collectivités 2017-2021.

**Diagnostic :** Il y a lieu d'établir un état des lieux complet du dispositif appliqué jusqu'ici en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, dans les provinces et les communes en matière de politique publique en faveur de la jeunesse.

## 4) Quelle démarche de COHERENCE des politiques publiques de prévention à l'échelle de la NC ?

C'est l'idée que semble sous-entendre la création d'un conseil néo-calédonien de prévention

A la fin du colloque des 22 et 23 juin, présidé par Mme Faberon et M. Coquelet, trois recommandations fortes ont été formulées :

- Associer tous les acteurs, le rôle de pilote étant confié à l'Etat.
- La nécessité d'associer les coutumiers au travers du Sénat coutumiers et des conseils ;
- Créer des outils adaptés au contexte néo-calédonien, y compris en adaptant certains instruments du dispositif de l'Etat (ECLIDE).

Là aussi, le Sénat coutumier dans son analyse du bilan des politiques publiques considère que celles-ci ne touchent pas la population kanak ou ont peu d'efficacité malgré les énormes moyens engagés, car elles s'arrêtent au niveau des communes dans un mouvement du haut vers le bas.

L'objet du Plan Marshall n'est pas de gérer directement des contrats de plan (dont le Sénat coutumier n'a pas la compétence) mais de porter une vision et des besoins de la société kanak, charge aux institutions républicaines de les mettre en œuvre. M. MOLLET (vice-président de la Province sud) s'est interrogé sur l'existence d'un document portant sur un état des lieux exhaustif sur le sujet de la prévention de la délinquance, lequel devrait donner une géographie des moyens et des structures en place. Il rappelle que la NC a dépensé sur son compte administratif 2015, un milliard de F CFP. Enfin, est attendu le rapport de la mission ministérielle sur l'expertise du dispositif néo-calédonien.

### Quelques propositions

- Etablir un état des lieux complets du dispositif appliqué jusqu'ici en Kanaky-Nouvelle-Calédonie en matière de jeunesse d'une part et en matière de prévention de la délinquance.
- Pour le Sénat coutumier, la prévention suppose une reconsidération des écoles de proximité avec comme ordre de priorité les territoires impactés, la priorité éducative étant celle de l'identité (la culture et la langue) pour permettre à l'enfant kanak et océanien de construire sa personnalité et à l'enfant non autochtone de s'inscrire dans la diversité.
- Pour les institutions de l'école, la prévention commence avec le décrochage scolaire en attendant que le projet éducatif porte ses fruits.
- Le suivi du décrochage scolaire suppose qu'il y ait des moyens humains pour accompagner les établissements dès le primaire ou le collège.
- Le Sénat coutumier a également proposé que la médiation scolaire soit développée comme outil pédagogique de régulation et d'harmonisation dans la vie scolaire des enfants.
- La jeunesse marginalisée composée essentiellement de jeunes kanak ne peut être prise en charge durablement que s'il y a remobilisation des territoires coutumiers et structuration culturelle des espaces de vie de l'enfant.

D'un point de vue factuel, une politique sécuritaire dans les villes/villages, les TIG et les différents dispositifs de prise en charge doivent s'inscrire dans une politique volontariste plus globale et cohérente.

### Les structures du dispositif de l'ETAT métropolitain

- ESCALE= multi entrées (chômage, activités ludiques, activités musicales)... éducateurs spécialisés/ formations/ emplois
- EPIDE (Etablissement Public Intersection Délinquance) : insertion par la Défense avec un gradé militaire ( à privilégier au centre éducatif fermé). Le jeune choisi entre 6 mois d'emprisonnement et 2 ans d'EPIDE
- L'aide personnalisée pour éviter le décrochage scolaire.

### 5) Le chantier « AMENAGEMENT DES PEINES » du Sénat coutumier.

Deux niveaux d'actions sont mis en œuvre par la justice et le service pénitentier.

- L'aménagement des peines pour désengorger le camp est et permettre la réinsertion et la non-récidive ;
- L'amélioration des conditions de vie des détenus.

Mais un constat s'impose comme le note le substitut du procureur : Le juge et le jeune délinquant parle deux langues différentes et n'ont aucune chance de se comprendre. Comment dans ces conditions, le jeune condamné peut-il accepter et comprendre sa condamnation ? Au nom de qui et de quoi est prononcé un jugement ? Au nom de l'Etat républicain ? Au nom de la société ? Le Sénat coutumier intervient surtout pour aider les détenus à se ressourcer dans les valeurs de la coutume, à l'aménagement des peines et à aider à la réinsertion des détenus. Des travaux sont conduits aujourd'hui avec les autorités compétentes pour faire émerger la justice restauratrice. « La première fête de l'igname a eu lieu au camp est en 1999 et ces dernières années, il n'y a pas eu de suite. Il est question de reprendre pour permettre aux prisonniers de garder le contact ;

Les lois TAUBIRA adoptées en 2014 ont fait évoluer l'aménagement des peines ;

Sur la justice restauratrice, le chantier est porté par la commission justice présidée par le sénateur SIHAZE. Un comité de pilotage doit se mettre en place en octobre. Un champ d'igname doit être travaillé et planté. On étudie les possibilités de placement en TIG avec les bracelets, y compris dans les tribus. Il faut développer les familles d'accueil pour les enfants mineurs. Dans le traitement des situations en prison, il faut réintroduire la culture : c'est la clé...car cela touche à la psychologie de l'individu... A ce titre, l'expérience Maori développée par Herewin JONES est intéressante.

### Les conditions de vie carcérale

Les suicides sont courants en prison et c'est grave. Le Sénat coutumier doit recevoir l'association des familles des détenus qui se réunit le 28 juin.

### La note du SPIP-service pénitentier du Camp Est

Outre les outils juridiques classiques en matière de procédure pénale admis par les lois et leur évolution au fil du temps, le Ministère de la justice au travers de l'administration pénitentiaire en Kanaky-Nouvelle-Calédonie développe l'application des décisions de justice en milieu coutumier. L'arrivée de placement sous surveillance électronique en 2010 a accéléré le processus lancé depuis 1999 lors de la première célébration de la nouvelle Igname au Camp Est en 1999 en matière de partenariat avec les institutions coutumières. Cette fête est en sommeil depuis le début des travaux d'extension de la détention et notamment la construction du Quartier de Préparation à la Sortie (QPS) ouvert en 2014. Le Camp Est est actuellement en discussion avec le Directeur du conservatoire de l'igname sous l'égide du Sénat coutumier pour mettre en place une activité culturelle autour de l'igname en détention et ainsi relancer cette fête en détention. La loi Taubira du 15 août 2014 a encore fait évoluer l'application des peines en introduisant la justice restauratrice dans le



droit français. Un projet porté par le SPIP en partenariat avec l'ADAVI, le Sénat coutumier, les conseils coutumiers et les 2 églises historiques, est en cours après avis favorable du Parquet. Un comité de pilotage doit être créé dans les prochains jours. Le SPIP conduit également des discussions auprès des conseils coutumiers et des mairies concernant les TIG en tribu auprès des chefferies. Une convention en ce sens sera signée le vendredi 24 juin entre le SPIP, la Mairie d'Ouvéa et le conseil coutumier IAAI et sera suivie par celle de DREHU. Une convention a également été signée le 31 juillet 2015 entre le Camp Est, le SPIP, le Sénat coutumier et les conseils coutumier ayant pour objet de mettre à profit le temps de l'incarcération pour préparer le retour en tribu autour d'un projet d'insertion conduit par le chef de la tribu ou le grand chef du district. La prévention inclut également un gros travail sur la spiritualité auprès de cette jeunesse dite marginalisée, qui malgré cette dénomination reste présente aux activités des jeunes lors de cérémonies coutumières dans nos tribus.



### 5) Le service civique citoyen obligatoire et mixte

Le projet porté aujourd'hui par l'association « service civique citoyen obligatoire » et par le Sénat coutumier depuis 2009.

En résumé, l'association a adopté pour postulat de départ que la jeunesse est fractionnée et que la cour de l'école est insuffisante pour donner le goût du « vivre ensemble ». Le Sénat coutumier a insisté de son côté sur le fait que le moment du passage à la vie d'adulte est important pour le jeune kanak et qu'il fallait réinstaurer ce temps particulier où toute une tranche d'âge devait partager les mêmes conditions de vie, de travail et d'effort pour se forger une même conscience d'appartenance commune à la NC.

Contenu : Le service civique citoyen est obligatoire, il est mixte et s'étend sur 6 mois. L'encadrement représente un ratio de 1/10 et est de caractère militaire. Les valeurs mises en avant sont la solidarité entre citoyens, l'aide et l'entraide, la coutume et l'échange. Une instruction civique est obligatoire. Le service doit favoriser le « savoir être » pour mieux mettre en œuvre « le savoir faire » et ouvrir la voie à la formation pour ceux qui ne le sont pas ou n'ont pas de projet professionnel. Pour le juriste de l'association, on a besoin de l'Etat car dans le cadre des droits de l'homme (article 4) le travail obligatoire n'est pas autorisé. Il faut donc une exception que seul peut autoriser une loi nationale ; En France, le service civil militaire n'a pas été aboli mais il se fait sur la base du volontariat. Il y a environ 700 000 jeunes en métropole et 50 en NC chaque année.

• Le SCCOT ou service civique néo-calédonien obligatoire pour tous. Projet voté en partie par le Congrès de la NC.

Public visé : les jeunes de 16 à 30 ans.

Objectifs : Développer une large sensibilisation aux valeurs du vivre-ensemble, au civisme pour tous les jeunes de l'école primaire au lycée ;

• Pour les jeunes qui sortent précocement du système scolaire sans diplôme, une maison du service civique citoyen sera créée pour organiser leurs obligations d'engagement dans un dispositif d'acquisition de connaissances ou sociale...

• Pour les jeunes de 16 à 25 volontaires, un dispositif de prise en charge est prévu.

• Pour les jeunes de 18 à 30 ans disposant d'un premier diplôme de niveau III, possibilité d'être volontaire localement ou internationalement.

#### Opération 1 : Parcours civique obligatoire à l'école

C'est la construction d'un parcours pour chacun durant toute sa scolarité. Education civique et morale... au terme délivrance d'un passeport. Public visé : 68 000 élèves, 288 écoles primaires et 73 établissements secondaires... mise en œuvre... rentrée 2017.

#### Opération 2 : Accompagnement renforcé obligatoire pour les 16-18 ans sans qualifications.

Public : 600 jeunes et donc 600 solutions à trouver.

- Solutions de réinsertion scolaire.
- RSMA, EPIDE, école de la 2ème chance etc...
- Insertion sociale ou professionnelle par l'alternance...
- Création d'une Maison du service civique (60 à 80 jeunes)

#### Opération 3 : Création de l'Agence Calédonienne du Service Civique.

Elle sera chargée en particulier du suivi des élèves décrocheurs de 16 à 18 ans.

Opération 4 : Le service civique pour tous. La décision de sa création se fera en septembre 2018, sur la base du bilan des opérations 1, 2 et 3. Tous les jeunes entre 16 et 20 ans... 4000 jeunes concernés sur 4500 jeunes. Durée 1 mois.

## Discussions

**Constat :** Les deux approches, bien que traitant les mêmes préoccupations du même public, sont orientées différemment.

1) L'approche du service civique citoyen a pour intérêt de repositionner un maillon qui a disparu et dans sa formulation met sur un même pied d'égalité 4500 jeunes quelles que soient leurs origines ethniques et sociales durant 6 mois, où leurs seront enseignés le goût de la discipline, de l'ordre, de l'effort et les valeurs de solidarité, d'entraides et de la coutume. L'approche du Sénat coutumier différencie d'une part le milieu scolaire et la réalité de l'enfant adolescent puis jeune et d'autre part, le passage de celui-ci à l'âge adulte avec un nouveau statut social et de nouvelles responsabilités. En fonction de la durée du service civique citoyen, le coût annuel tournerait autour des 4-5 milliards de F CFP.

2) L'approche du SCCOT est à priori plus complexe et en voulant confondre en une seule approche, l'éducation civique scolaire et le traitement de la délinquance, tend à niveler la perception du dispositif. Ce dispositif ne risque-t-il pas de cliver la jeunesse entre ceux qui sont normaux et ceux qui ne le sont pas ? Ce dispositif n'est-il pas trop centré sur la lutte contre l'échec scolaire et la délinquance et d'une idée de la réussite individuelle ? Ce dispositif permettra-t-il aux jeunes d'avoir le sentiment d'être sur un même pied d'égalité en tant que jeunes citoyens ? L'impact budgétaire du dispositif est estimé à 1,3 milliards F CFP pour un mois de service civique pour tous.

## B) L'enseignement et l'école de proximité

### A) La question de l'enseignement et du modèle éducatif ?

Il n'est pas question ici d'anticiper sur les orientations définitives

que prendra le nouveau projet éducatif néo-calédonien voté par le Congrès de la NC. Le Sénat coutumier, propose que le changement de l'école du pays puisse aussi venir directement de la BASE, autrement dit des tribus avec les écoles de proximité et une implication forte des 3 partenaires locaux : les autorités coutumières, les parents d'élèves et la direction/enseignants.

Psychologie de l'enfant et construction de sa personnalité ;

Ici, culture et langue sont intimement liées : c'est la base de la construction de la personnalité de tout enfant quel qu'il soit. Le débat a été posé sur le modèle de l'école en 1984 -1988 et l'on peut se demander pourquoi 30 ans après, les résultats sont toujours aléatoires pour les enfants d'origine mélanésienne et cela malgré une école obligatoire, malgré la formation des enseignants, malgré des budgets colossaux ? Et si, le modèle éducatif proposé par l'école aujourd'hui n'était pas adapté sur le plan pédagogique, des outils, sur le rôle de l'école et des parents ? Et si l'école ne permettait pas à l'enfant de construire sa personnalité propre à partir de ce qu'il est intrinsèquement pour mieux s'ouvrir et s'épanouir ? Et si c'est le modèle uniformisant de l'école actuelle qui est en cause, cette école qui propose qu'à 2 ans et 8 mois, l'enfant de BELEP apprenne suivant une vision et une logique d'apprentissage importé de Nouméa et de France ? Et si l'école élitiste et du diplôme qui n'est pas adapté ? Ne faut-il pas, partir de la psychologie de l'enfant et de l'enfant kanak en particulier pour lui permettre de construire sa personnalité à partir de ses origines culturelles propres (enfant originaire de Hoot Ma Whaap, de Paici-Cèmuhi d'Ajië-Arhö, de Xârâcùù, d'Iaai, de Drehu, de Nengone ou de Drubea Kapûme, de Wallis-Futuna etc...), de sa commune et de sa province ?

devrait permettre de mettre en évidence les difficultés qu'elles rencontrent dans les écoles de proximité à l'intérieur et dans les îles. Les directions des écoles privées, ont derrière eux, une culture de l'école de proximité baignée dans l'environnement culturel, social et coutumier du milieu naturel où se trouvent les établissements scolaires. Ce qui était durant les dernières décennies, l'originalité et la marque de fabrique des écoles privées, devient aujourd'hui un handicap certain. Devant l'exode des enfants vers l'école du village ou vers l'école publique, se multiplient les classes à plusieurs niveaux en même temps qu'on assiste à une déresponsabilisation des parents d'élèves qui confient les enfants à l'école pour des raisons pratiques ou de commodités personnelles. Les directions reconnaissent qu'elles se trouvent face à une logique comptable qui est différente des logiques développées antérieurement. En dessous de 10 enfants, il est difficile de maintenir une classe ou alors il faut des classes à double, triple niveau. Le principe de la gratuité de l'école a aussi ses travers et une question se pose en terme budgétaire: est-ce que l'école de proximité coûte aussi cher que l'école du village ?

Les questions qui sont posées à propos du maintien des écoles de proximité, renvoient au ratio élèves/professeurs, à l'approche pédagogique et à l'accueil en langue maternelle, à la formation des maîtres en matière d'accueil dans une même classe des élèves de plusieurs niveaux ou des élèves de diverses cultures. Ce qui est souhaitable est que tous les acteurs soient là pour pouvoir avancer ensemble. Que sur le plan pédagogique, il y avait beaucoup d'innovations qu'il fallait valoriser et conforter.



## Discussions

### Remarques générales

Les élus ont fait valoir un certain nombre d'éléments concernant l'école.

- En premier que le « projet éducatif de la NC » est en phase de construction » et que celui-ci adopté à l'unanimité par le Congrès prend en compte l'identité kanak ;
- Que la question de l'éducation de l'enfant doit s'appréhender à partir d'éclairages ou études sur la situation de la « famille » qui a évolué avec la société dite moderne, le mono parentisme, les filles-mères etc...
- Que l'enseignement est une compétence partagée ;
- Qu'il fallait donner une cohérence aux politiques publiques menées sur la jeunesse.
- Qu'il y a beaucoup de gamins qui réussissent dans leurs études et dans la vie.
- Que ceux qui ne réussissent pas sont ceux qui sont en manque de repères.
- Que la culture et la langue ne doit pas opposer mais que cela soit perçu par chaque enfant comme un patrimoine propre dont l'on est fier et construire une culture commune de l'école en sachant où l'on met le curseur.

Au niveau des services jeunesse présents du gouvernement, ils ont indiqués qu'ils étaient venus pour surtout être à l'écoute.

## Les interventions des acteurs de l'école

### • Les directions d'enseignements dans le privé

Elles ont indiqué que la démarche était intéressante et qu'elle

• **Les représentants de la Province sud** ont évoqué le contexte actuel de mutation profonde de la société, avec l'expression de la volonté de chacun et de migration lié au développement et à la recherche d'emplois.

### • L'association ANYA

Mme METAYER a indiqué en introduction que son association est née de la nécessité de trouver des solutions aux situations d'échecs que rencontraient ses enfants par rapport à l'école officielle. Ces solutions ont été trouvées grâce à une ouverture qui s'est présentée moyennant des finances individuelles du côté des écoles australiennes où le système d'enseignement propose une autre approche de l'enfant et du développement de ses capacités intrinsèques qui lui permette de s'épanouir dans des métiers manuels comme intellectuels. L'initiative avait vocation à ne durer que quelques années et finalement, l'idée de la création de l'association ANYA est venue de la volonté de faire partager ces expériences nouvelles. Deux sites pilotes ont été lancés du côté de Kooné avec pour langue maternelle le AEKE. L'intervention de l'association se fait sur la demande des enseignants sur la base des 5 heures officielles et la méthode pédagogique Freinet est notamment mise à profit autour du « jardin pédagogique ».

*Précision du Sénat coutumier : L'estimation de l'intervention d'une association en soutien à l'école a été estimée avec l'aide de l'association ANYA. Le chiffre de 40 000 F CFP par semaine comprenant notamment les intervenants a été arrêté, ce qui conduit à un programme évalué comme suit : 60 à 100 écoles x (40 semaines x 40 000 F CFP).*

### • L'UGPE

L'association ou fédération des parents d'élèves est connue pour

son travail au niveau de la mobilisation des parents d'élèves sur tout le territoire, sur le plan du soutien à la scolarité des élèves en difficultés, sur ces propositions relatives au rythme scolaire, au contenu de l'enseignement et des méthodes pédagogiques ; l'UGPE souhaite qu'elles intègrent pleinement les langues, la culture et le système des valeurs kanak. L'UGPE participe aux travaux sur le projet éducatif de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie conduits par le Gouvernement et le vice-rectorat. L'UGPE a évoqué la question des coûts énormes de la scolarité ramené à chaque enfant en laissant entendre que cela pouvait donner des marges de manœuvre aux écoles de proximité. Mme MARIKA de l'UGPE a aussi présenté une expérience urbaine datant de 1996, conduite par les « mamans de Tindu » avec la Mairie de Nouméa qui a consisté à créer une crèche municipale, la seule de la ville de Nouméa.

• **Le conservatoire de musique de la NC... le Département des Musiques Traditionnelles et des Chants Polyphoniques océaniens (DMTCPO)**

G.TUYADA... leur projet est le résultat de travaux de réflexions sur la problématique de la transmission de la musique chez l'enfant. Les enjeux sont artistique et pédagogique, mais, au centre, l'on trouve le rôle de la culture et la musique dans la construction de la société. En 2005, une commande a été passée au département du conservatoire de musique pour créer des cours de musique kanak, un domaine ou culture et musique constitue un tout;

Ainsi est né, une méthode d'enseignement de proximité basée sur la pédagogie de l'oralité. Cette méthode a pour point de départ, la prise en compte des acquis de l'enfant et de développer ses capacités à créer. Au moyen de l'oralité, prendre en compte la tradition dans sa réalité et la reformuler en créant du vivant. Cela a abouti à la définition d'une pédagogie de l'ORALITE. Les partenaires sont CEMEA et l'ADCK. Un projet de tracé de vie a été défini. Le Cycle 1 concerne la petite enfance soit avant 5 ans. Ce cycle est primordial et l'accueil se fait en langue maternelle. Dans l'unité d'accueil, on trouve les autorités coutumières et les parents. Pour le Cycle 2 et le Cycle 3, il est question de développer des résidences d'artistes d'une durée d'une semaine basée sur la pédagogie de l'oralité. Sur l'année, on devrait proposer pour une école primaire, 5 résidences d'une semaine, en tenant compte du rythme des enfants.

• **L'association CEMEA**

Elle est connue et a développé de nombreuses expériences. Cette structure a une forte capacité à développer des initiatives innovantes

• **Le laboratoire et la mise en œuvre de la Pédagogie Culture et Langue Kanak (CLK) à la Province des îles Loyautés**

Le centre de DREHU : HNLXUJIA rassemble les enseignants chercheurs et les enseignants impliqués sous la direction de Richard Wamygnian Docteur en Etho mathématique. Dans l'approche CLK, la porte d'entrée est la CULTURE et non la langue et le fondement philosophique se trouve dans la cosmogonie kanak. Les valeurs sont universelles et constituent la base conceptuelle d'une culture. Ici, il y a l'importance de la « PAROLE-Oralité » : partir de la langue pour situer les mots puis les concepts que l'on restitue ensuite en français. Il est plus aisé pour l'enfant kanak ou océanien de partir de l'oralité de la culture et de la langue pour appréhender les savoirs puis comprendre et restituer les concepts en français. L'inverse est

compliqué pour l'enfant kanak et océanien qui devient par la méthode, un élève plutôt passif avant de se résigner à expulser de son champ de perception scolaire, son propre patrimoine culturel. (Référence : cours de comptage en CP à l'école et cours de lecture à l'école pilote de Wé ;

*Rappel : Il y a des phases d'apprentissage*

- 1) A la maison : le 1er enseignant est la maman qui transmet avec affectivité.
- 2) A la maternelle... il continue/ découvre progressivement les autres... continue d'apprendre.
- 3) En élémentaire : 2 langues = les techniques de construction sont des outils pédagogiques.

Le conte kanak est considéré comme l'outil essentiel de transmissions des valeurs ;

**Le Laboratoire ethno mathématique HNLXUJIA.**

La création du laboratoire, son implantation géographique, son architecture ainsi que son orientation pédagogique est fondée sur l'approche philosophique qui fonde la société Ne DREHU. Quatre départements structurent son organisation interne :

- Le pôle handicap qui traite des anomalies au niveau des sons, des écritures, de l'orthographe.
- Le pôle culture qui travaille sur les contes et légendes et sur l'alphabet de la langue Drehu.
- Le pôle linguistique qui travaille sur la langue... dictionnaire.
- Le pôle mathématique et science

L'approche développée par le laboratoire entend répondre à la question « comment valoriser l'héritage ? ».

- Primaire : Travailler sur le conte
- Collège : Travailler sur les légendes
- Lycée : Travailler sur les mythes.

En mathématiques : au primaire : travailler les mesures avec le corps et travailler les mesures avec la nature environnante (espace).

1) Les outils pédagogiques sont fournis par le laboratoire.

2) La formation des enseignants : Le centre dispose dans ses locaux d'un espace dédié aux formations pédagogiques, didactiques, culturels et linguistiques.

Les enseignants chercheurs viennent en soutien aux écoles et aux enseignants. Ils vérifient sur le terrain et en permanence leurs préconisations ;

3) Programme.

La Province des îles applique la pédagogie LCK dans les 3 cycles...Obligatoire

7 heures de culture en maternelle et 5 heures en élémentaire.

Maternelle : 7 heures soit 4 ateliers= 1 même concept (apprentissage) est délivré en français et en Drehu).

4) Les classes

L'idéal est d'avoir dans chaque école un local totalement approprié à l'apprentissage par la culture et la langue et

qu'une enseignante spécialisée soit totalement dédiée à cette pédagogie et qu'elle collabore avec chaque enseignant sur la réalisation de son programme. On distingue l'enseignant locuteur et l'enseignant non locuteur.

5) L'approche culturelle favorise l'oralité et toutes les formes d'expression. Cela donne des classes vivantes : chants, contes, poèmes et... le goût d'apprendre peut se lire sur les visages ;

**Les propositions du Sénat coutumier** : Il faut prendre le problème à bras le corps à partir de la maternelle et du primaire qui doivent rester des écoles de proximité sur le plan culturel et d'appropriation du patrimoine commun à une tribu, à un district et à une commune.

Point 1)- L'apprentissage de la langue maternelle dans le secteur de la petite enfance et des maternelles en tribu. Ce programme comprend la formation d'enseignants en langue et culture régionale et les moyens nécessaires pour une prise en charge de ce programme. Sur les 5 années à venir, inscrire dans cette démarche de refondation de l'école, 60 à 100 écoles de la maternelle et du primaire ;

4 conditions sont à remplir : La volonté des autorités coutumières, la volonté des parents, l'accord et l'adhésion des directions d'établissement, l'accord de la commune (carte scolaire) et de la province.

- 1) Renforcement des écoles de proximité : 60 animateurs ou enseignants formés en CLK
- 2) Appui des associations pédagogiques...
- 3) Production de livres et outils pédagogiques.

### **Le projet éducatif néo-calédonien- l'école néo-calédonienne**

Le projet voté par le Congrès est ambitieux et les articles de la délibération du Congrès de la NC démontrent que la vision d'un remaniement de l'école à partir du primaire peut s'inscrire dans la lecture de la loi du pays. Après, c'est une question de volonté politique à partir d'un diagnostic des réalités de terrain et des priorisations en matière d'objectifs à court, moyen et à long terme.

**Article 1er** : ...le droit à l'éducation permet à chacun de développer son identité et sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer et de s'épanouir dans la vie sociale, culturelle, économique».

**Article 2** : L'instruction est obligatoire de 5 à 16 ans... Favorise une scolarisation anticipée à partir de 3 ans.

**Article 4** : Enseignement gratuit dès la maternelle.

**Article 10** : Creuset du destin commun

**Article 10-1** : ... Un enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak est obligatoirement donné à chaque élève...

**Article 10-2**... La NC institue un parcours civique tout au long de l'instruction obligatoire ... création d'un service civique néo-calédonien ouvert à tous.

**Article 12-5** : La carte scolaire pour les écoles publiques est arrêtée par les provinces.

**Article 20** : La communauté éducative comprend, le personnel de l'école, les parents d'élèves, les collectivités, les instances et autorités coutumières, les acteurs sociaux, économiques, institutionnels et associatifs.

**Article 20-1** : La NC soutient les associations qui œuvrent dans le domaine du soutien scolaire.

**Article 33** : Charte d'application et mise en œuvre du projet éducatif... 36 fiches programmes sont en cours d'élaboration.

## Eléments de synthèse

- La méthode et l'approche définies par le Plan Marshall ne sont pas contradictoires aux principes définis par le projet éducatif adopté par les élus du Congrès. Ce dernier est ambitieux mais le danger reste d'être une « usine à gaz » si aucune adhésion ne remonte pas du terrain. L'approche du Plan Marshall impose de re contextualiser l'environnement de l'enfant et de son école pour lui permettre de se construire une personnalité qui lui soit propre. Ce sont deux niveaux d'interventions différentes qui doivent être complémentaire.

- La psychologie de l'enfant en général et de l'enfant kanak ou océanien en particulier a été étudié mais est-ce que l'on en tient compte dans la progression en cycle, dans la définition d'une carte scolaire et dans le contenu et la pédagogie développés aux primaires ? Quelles sont les grandes étapes de la construction de la personnalité de l'enfant ?

- L'école de proximité : Quelle définition générale ? L'école de proximité est l'école maternelle et primaire de la tribu ou du quartier dans lequel vit l'enfant. En maternelle, l'accueil doit se faire en langue maternelle ou dans le contexte urbain en au moins deux ou trois langues différentes, pour respecter la diversité et développer l'autonomie de l'enfant?

- Sur l'approche pédagogique et les réalités culturelles, environnementales : Les méthodes d'enseignement, les outils pédagogiques et les programmes du primaire doivent permettre à l'enfant de connaître à la sortie du primaire, l'histoire humaine et géographique de sa tribu, de son quartier, de son village et de sa commune et cela en même temps qu'il acquiert et maîtrise le socle commun des connaissances.

- Sur la formation des enseignants : Il faut développer l'approche didactique pour les classes à plusieurs niveaux et de la diversité culturelle.

- Sur le rôle des parents, des autorités coutumières, des directions d'écoles /enseignants, il faut développer un vrai partenariat pour une refonte l'école maternelle et primaire !

- Le rôle des associations de soutien pédagogique comme l'association ANYA , doit être valorisé et généralisé.

- Il faut associer les chefferies et districts coutumiers, les mairies, les directions d'établissements et les parents d'élèves à la définition de la carte scolaire pour en faire un outil de promotion de l'offre scolaire et pouvoir sortir de la concurrence des établissements.

- Il y a lieu de définir et promouvoir le concept d'école de proximité prioritaire pour maintenir ouverte et en activité les écoles dans les régions de désertification.



## III- Les recommandations

Seront présentées et débattues en réunion.

## Thème 1

Le territoire coutumier, espace vivant et productif de la société kanak, porteur du patrimoine historique sociétal autochtone dans la société contemporaine.

## Thème 2

Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres

## Thème 3

La jeunesse et l'enseignement, la formation et la culture, lieux d'expression et de transmission de la coutume et des valeurs de la société kanak.

- A) La jeunesse
- B) L'enseignement



Comité de pilotage du 20 mai 2016



## La demande d'ouverture de discussions/négociations déposées par le Sénat coutumier et les conseils coutumiers.

### Rappel

Le Sénat coutumier dans son rôle de chambre parlementaire kanak, émanation des chefferies/autorités coutumières des 8 conseils coutumiers du pays, saisis périodiquement au titre de l'article 145 de la loi organique, le représentant de l'État, le Congrès, le gouvernement et les provinces des propositions qu'elle formule avec les conseils coutumiers au titre de la mise en œuvre de l'identité kanak. Ainsi, le 16 août 2016, ont été adoptés deux délibérations en présence des responsables des conseils coutumiers :

- La délibération n°08-2016 /SC relative aux politiques publiques de l'identité kanak du Plan Marshall.
- La délibération n°09-2016/SC du 16 août 2016 relative à l'ouverture de discussions et de négociations portant sur les propositions des institutions coutumières concernant les politiques publiques de l'identité Kanak.

Dans ses articles 1, 2, 3 et 4 de la délibération n°09, le Sénat coutumier et les conseils coutumiers, institutions de la Nouvelle-Calédonie, demandent à l'État et au Congrès de la Nouvelle-Calédonie l'ouverture de négociations/discussions pour retenir et mettre en place un cadre de dialogue et de négociations entre les institutions coutumières, l'État et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie qui porteront sur les points suivants :

Sur le plan législatif, la demande relative à l'examen des projets et propositions de loi du pays portant sur l'identité kanak d'une expertise juridique spécifique dans le domaine du dialogue des cultures juridique, pour éviter les blocages administratifs qui sont constatés et nuisent à la construction d'une société équilibrée ;

La mise en place d'un calendrier précis sur l'examen des trois projets de loi du pays déposés en décembre 2014 au gouvernement et en octobre 2015 sur le bureau du Congrès de la NC.

- Projet LP relatif à la sauvegarde des savoirs traditionnels liés aux expressions de la culture kanak et associés à la biodiversité ainsi qu'au régime d'accès et de partage des avantages.
- Projet LP relatif aux successions coutumières.
- Projet LP modifiant la loi du pays n°2006-15 du 15 janvier 2007 sur l'acte coutumier.

Résoudre les problèmes quotidiens (personnel, budget, OPC) et faire adopter un premier collectif budgétaire dès l'exercice 2017.

Donner une réponse aux propositions de politiques publiques du Plan Marshall dont les partenaires sont l'État, le gouvernement et les provinces. Trois domaines sont concernés : les territoires coutumiers, les terres-Adraf et l'aménagement, le développement et la jeunesse-écoles de proximité.

Sur un plan général, la demande d'une contractualisation des politiques publiques de l'identité kanak en général.

La mise en place d'un collectif budgétaire pour les institutions coutumières (Sénat coutumier et conseils coutumiers) et l'ouverture de discussions sur la réforme de l'administration des affaires coutumières dont l'objectif est la mise en place d'un « guichet unique de l'identité kanak » et d'une gouvernance équilibrée.

Sur le plan de la politique minière et industrielle de la NC, la demande de prise en compte des propositions des institutions coutumières relative à la stratégie minière et industrielle de la NC et à la mise en œuvre par les chefferies du principe du consentement préalable et éclairé, condition indispensable à la maîtrise des impacts négatifs des mines sur l'environnement et les populations

Porter la vision autochtone kanak de l'avenir juridique et institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie pour l'après 2018. Cela consiste à défendre la légitimité/souveraineté kanak et la reconnaissance pleine et entière des institutions et des autorités coutumières/chefferies dans les futures institutions du pays ou de l'État /Nation.

### Pourquoi la demande d'ouverture de négociations en 2016/2017 ?

- Car il y a une véritable « non-reconnaissance » des autorités/institutions coutumières dans le processus de décolonisation de l'accord de Nouméa malgré le préambule et le titre I des orientations de l'accord.
- Car toutes les propositions émises par le Sénat coutumier ne sont pas prises en compte et traitées.
- Car les politiques publiques engagées par la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes ne touchent pas les « territoires coutumiers ». Ainsi, la désertification des tribus que la situation désastreuse dans lequel se trouve la jeunesse kanak appellent des solutions en profondeur pour lesquelles les institutions, autorités coutumières sont prêtes à collaborer et à être acteurs chacun à leurs niveaux.

Le XVIIème congrès du pays kanak de PAIMBOAS s'est positionné pour la demande de l'ouverture de négociations.

### Pourquoi négocier ?

Selon Messieurs R.BOURQUE et C.THUDEROZ, 3 conditions doivent être réunies pour une négociation :

- La première est l'existence d'un conflit d'intérêts.
- La deuxième est l'absence de règles définies ou acceptées.
- La troisième est la préférence pour une entente à l'amiable.

Ces trois conditions sont réunies et il est demandé à l'État et au Congrès de s'engager dans cette démarche.

La démarche coutumière est une démarche de responsabilité qui a toujours conduit les institutions coutumières à privilégier le dialogue.

### Quelles sont les conséquences de cet état de fait ?

26 ans après le premier accord, le bilan de l'accord de Nouméa est positif sur le plan des infrastructures et des usines, mais reste négatif sur le plan sociétal.

- Le processus de décolonisation a surtout mis sur la performance en matière d'équipements publics, sur la performance économique (la construction de 3 usines de nickel en 15 ans (2000 à 2015), sur la construction de collèges et de lycées et la formation des 400 cadres et de cadres/techniciens. La performance administrative est venue de transferts métropolitains sans vrai accompagnement ni d'adaptation par souci de délais et d'efficacité.

- Le processus actuel n'a pas mis sur le rééquilibrage sociétal et la prise de responsabilité des autorités coutumières autochtones et des néo-calédoniens dans les changements/transformations de la société. D'où une amplification des indicateurs d'échecs de l'intégration du monde kanak dans une société contemporaine dite moderne. (échec scolaire... délinquance...).

### Quelles sont les conséquences au niveau du processus de l'accord de Nouméa ?

- En 26 ans, les conditions de la cohabitation de deux sociétés n'ont pas progressé. Les seules avancées se situent au niveau des individus où certaines populations en particulier dans certaines régions, réussissent à tirer leurs épingles du jeu des mécanismes de la modernité en situation de transition postcoloniale ;

- Le vivre-ensemble au bout d'un quart de siècle, n'a toujours pas émergé et le destin commun est encore loin d'être partagé.

- En conséquence de ces constats objectifs, les termes du débat politique n'ont pas changé depuis 1988 ou depuis 1998. On retrouve les mêmes diatribes, arguments et concepts politiques. Ainsi, aucune réponse n'a été apportée sur le plan institutionnel, législatif ou réglementaire à des notions fondamentales pour toute décolonisation :

- Quelle place donner à la souveraineté autochtone kanak/légitimité coutumière dans cette île mélanésienne du Pacifique sud ?

- Est-on en train de construire, un système original de pluralisme juridique respectant la diversité ou un système juridique/institutionnel moniste à l'image du système français à la fois centralisé et décentralisé ?

- Quelle place donner à l'ordre public coutumier en référence à l'ordre public étatique et aux pouvoirs de police provinciale et communale ?

### Et si c'est le modèle de décolonisation qui doit être précisé ?

- Quelle prise de responsabilité des autochtones kanak et des néo-calédoniens. Or l'identité kanak n'est pas un service du gouvernement. Il figure au titre I des orientations de l'accord de Nouméa et constitue donc le pilier de l'accord de décolonisation dit de Nouméa.

- Peut-on décoloniser la Nouvelle-Calédonie en mettant en œuvre une politique intégrationniste et assimilationniste qui s'adresse en priorité aux individus citoyens et qui a tendance à exclure les groupes au nom de l'anti-communautarisme ?

- N'a-t-on pas tendance à confondre décentralisation/déconcentration et décolonisation ?

- A-t-on une chance de construire durablement, si l'on continue à ignorer les autorités coutumières, les chefferies et les districts ?

### Est-il encore temps d'ouvrir d'autres perspectives ?

La décolonisation doit se traduire par un rééquilibrage sociétal en faveur de la société kanak dans sa confrontation avec la modernité. Car une population autochtone qui se déstructure et se dilue dans l'individualisme de la modernité et de la démocratie, risque d'impacter sérieusement la société Calédonienne en devenir.

Et puis, les institutions/autorités coutumières ainsi que l'identité kanak mobilisent si peu de moyens provenant de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie et de l'État. Dans la réalité cela ne représente qu'environ 0,6% des recettes fiscales de la NC. Demander des négociations maintenant, c'est pour apporter des éléments sur le « champ du possible » et ainsi apporter de la sérénité dans le débat sur le « projet de société » et sur la sortie de l'accord.

Le Président  
Joanny CHAOURI

## Projet d'assemblée du peuple kanak et du conseil des grands chefs

### Préambule

#### La Charte du peuple kanak rappelle,

- Au point 21 que « - Le kanak appartient à cette terre depuis plus de 4000 ans. La civilisation kanak appelée aussi civilisation de l'Igname a apprivoisé d'une manière continue l'espace naturel de la montagne à la mer, au-delà de la ligne d'horizon. C'est l'esprit de l'ancêtre qui organise et nourrit le lien spirituel du clan et de ses membres à la nature. »,
- Au point 20 que « - L'esprit de l'ancêtre porte la parole créatrice de l'homme,
- Au point 19 que « - Le mythe de « Tèa Kanaké », le mythe de « Soüma » comme tous les autres mythes Kanak sur l'apparition de l'homme sur la terre déterminent dès l'origine, le positionnement de l'homme et de la femme par rapport aux éléments naturels ».

#### S'agissant de la parole kanak,

- le point 35 indique « - La parole kanak est d'abord la parole spirituelle et sacrée née de l'ancêtre et qui arrive dans le visible avec la mission première d'organiser l'espace est d'établir des relations. C'est aussi elle qui fait naître en soi la conscience d'exister et d'occuper un espace défini... »
- Enfin le point 45 précise que – « La chefferie exprime aujourd'hui l'autorité coutumière sur un territoire donné. Ses éléments constitutifs sont : une population organisée en clans, un pouvoir exercé par le chef et son conseil dénommé aujourd'hui conseil des chefs de clans et un territoire dénommé aussi tribu. La chefferie possède les attributs de la souveraineté autochtone kanak. ».



Afin de rétablir la continuité historique rompue par l'acte de prise de possession unilatérale de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie et la déstructuration de la société kanak traditionnelle par la colonisation ;

Dans le contexte de la décolonisation et de la reconnaissance du peuple d'origine et de l'identité kanak, voulu par les accords de Matignon et de Nouméa.

Vu l'expérience cumulée par 26 années de participation dans les institutions au travers des institutions coutumières,

Vu la Charte du peuple kanak et sa proclamation par l'assemblée du peuple kanak le 26 avril 2014 ;

Vu les différents travaux conduits par le Sénat coutumier au Congrès du pays kanak de KUNYE de 2014 et au Congrès de Nazirah de 2015 ;

### Le Sénat coutumier présente la projet de structuration de l'assemblée du peuple kanak

Le Sénat coutumier ayant été conventionné par l'assemblée de KOWE KARA est l'initiateur de cette structuration qui doit être validée par les grands chefs et les chefs.

### Les fondements de la démarche de reconnaissance des grands chefs et des chefs :

- La charte du peuple kanak
- L'accord de Nouméa qui reconnaît l'identité kanak
- La volonté de maintenir l'identité kanak dans la modernité

### La reconnaissance des grands chefs et du droit coutumier

- La reconnaissance formelle actuelle des grands chefs et des autorités coutumières laquelle renvoie à la légitimité historique et au peuplement de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie doit officiellement être intégrée dans la nouvelle gouvernance post colonial du pays.
- Au niveau des territoires coutumiers des tribus et des districts, la nouvelle gouvernance et le nouveau schéma institutionnel doivent prendre en compte le rôle des chefferies et des autorités coutumières et le droit autochtone kanak.
- Au niveau du pays et de l'Etat, la parole de la « maison des grands chefs » doit trouver sa place en tant qu'expression de la souveraineté du peuple premier.
- L'exemple de Fidji... Un conseil des grands chefs dont l'histoire est complexe et doit être étudiée.
- L'exemple du Vanuatu : Un conseil des grands chefs dénommé le MALVATUMAURI.
- L'exemple des Iles Cook : la maison des HARIKI.
- L'exemple de l'Angleterre : Le maintien de la royauté au niveau du sommet de l'Etat. La Reine personnalise pour le citoyen anglais, l'histoire de l'Angleterre avant et après l'apparition de l'Etat.
- L'exemple des pays africains...la coutume et les chefs traditionnels ne sont reconnus qu'au niveau local et sur leur propre territoire. La plupart des états africains ont été dessinés par la colonisation.
- L'histoire officielle de la France commence avec la révolution de 1789, où la royauté a été guillotinée par le peuple. La France et l'Angleterre sont tous deux aujourd'hui des états modernes.

### Le modèle kanak

- Les chefferies et districts exercent leur souveraineté propre sur leurs territoires coutumiers. Ils sont regroupés dans l'assemblée du peuple kanak
- Les chefferies et les districts regroupés en 8 Conseils Coutumiers nomment des représentants dans les institutions coutumières (Sénat coutumier et conseils coutumiers) chargées de la gestion institutionnelle des affaires coutumières.
- L'assemblée du peuple kanak met en place un conseil des grands chefs ou maison des grands chefs, chargé de

## Organisation des grands chefs

porter la légitimité commune sur l'ensemble de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie et vers l'extérieur.

### Les propositions

#### 1) Mettre en place

Dans le cadre de l'assemblée du peuple kanak et du conseil des grands chefs ou maison des grands chefs dont le rôle est de porter la légitimité coutumière sur l'ensemble de Kanaky-Nouvelle-Calédonie et vers l'extérieur. Sont également membres de l'assemblée, les présidents successifs du Conseil Coutumier territorial, des Conseils Coutumiers et du Sénat coutumier.

#### 2) Missions :

- L'assemblée du peuple kanak est chargée de suivre l'évolution et la prise en compte de la charte du peuple kanak dans la construction de l'État de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. A cet effet, un rapport exhaustif sur la situation du peuple kanak sera présenté tout les 4 ans au forum de l'assemblée du peuple kanak.

- Le conseil des grands chefs ou maison des grands chefs a pour mission de suivre la marche du pays, de veiller au respect de la coutume, d'apporter l'harmonie et la paix et de porter la légitimité coutumière et ancestrale de Kanaky-Nouvelle-Calédonie dans la société contemporaine post coloniale. Le conseil est également chargé d'établir en s'appuyant sur le Sénat Coutumier des rapports durables avec les autorités coutumières des peuples premiers de la région et avec les peuples autochtones du monde entier.

#### 3) Composition :

Le conseil ou maison des grands chefs nomment au consensus un conseil des grands chefs parmi ses membres, composé de 29 membres désignés comme suit :

- 24 membres nommés comme suit par les grands chefs de chaque conseil coutumier.
- 4 anciens présidents du Sénat coutumier ;
- Le Président du Sénat coutumier en exercice ;

La représentation des grands chefs se fait comme suit :

- Iaai : 3 grands chefs, Drehu : 3 grands chefs, Nengone : 3 grands chefs, Hoot Ma Whaap : 3 grands chefs, Païci-Cèmuhi : 3 grands chefs, Xârâcùù : 3 grands chefs, Drubea-Kapumë : 3 grands chefs.

Là où les grands chefs n'ont pas encore été désignés, le Président du conseil de district le représente.

#### 4) Organes :

- Bureau : un bureau provisoire composé d'un président et deux vice-présidents sont nommés.
- Le président du Sénat coutumier en exercice assure la deuxième vice-présidence et est chargé de l'organisation des réunions.
- La haute instance de la coutume est composée de 8 « sages » chargés des questions d'éthiques et des conflits de société. Il pourra être décidé de créer une haute instance de résolutions des conflits.
- L'ONG CNDPA-KNC est chargée de défendre juridiquement les autorités coutumières dans l'exercice de leurs

fonctions et de structurer l'expertise scientifique pluridisciplinaire autochtone.

#### 5) Aptitudes et logistique

- Les grands chefs nommés doivent être en bonne condition physique et ne pas cumuler une fonction au Sénat coutumier, au conseil coutumier ou dans d'autres institutions.

- Dans le contexte institutionnel actuel, aucune rémunération n'est prévue. Les frais de mission et d'organisation sont intégrés aux budgets du Sénat coutumier et des conseils coutumiers.

#### 6) Perspective

Dans la période 2016- 2018, le conseil des grands chefs sera au côté du Sénat Coutumier pour la négociation sur la reconnaissance de la légitimité coutumière et de la souveraineté autochtone.

Chaque mois d'avril, le conseil des grands chefs fera une retraite puis présidera la fête culturelle de l'igname.

En 2018, se tiendra le forum de l'assemblée du peuple kanak.

*Le Président du Sénat Coutumier*

**Gilbert TEIN**



# Relevé de décision de l'Assemblée Générale des 8 pays dans le district de MONEO.

## Compte-rendu

Relevé de décision de l'Assemblée Générale des 8 pays dans le district de MONEO.

Le mercredi 13 juillet 2016 à partir de 9.00 heures

Présents : C.C. Paici-Cèmuhi, C.C. Xârâcùù, C.C. Ajië-Arhö, C.C. Drubea-Kapumè, C.C. Iaai,

Excusés : C.C. Hoot ma whaap

Non excusés : C.C. Drehu, C.C. Nengone

Diffusion : Conseils Coutumiers et gouvernement

## Ordre du jour:

Début des travaux : 10.00 heures

1. : Rapport du Sénat sur ses activités et sur le Plan Marshall

Discussion sur le plan d'actions du Plan Marshall

Groupe de travail :  
Jeunesse, enseignement...

Groupe de travail : Territoires coutumiers et autorités coutumières

Groupe de travail : Foncier, aménagement et développement

2. : Intervention des conseils coutumiers sur leurs activités

3. : Présentation des recommandations de l'AG de OUIPOIN sur la COHESION Sénat coutumier/conseils coutumiers

PAUSE REPAS

Synthèse des rapports du Sénat coutumier et des C.C.

4. : Discussion sur l'ordre du jour du Congrès du pays Kanak en pays Hoot ma whaap

5. Questions diverses :

1/ Niveaux régional et international

Journée des 08 et 09 août 2016.

Invitation fête de l'indépendance du Vanuatu.

Le forum des grands chefs du Pacifique.

2/ Les 20 ans du C.C. Xârâcùù

Clôture : 16.10 heures

	Rapport du Sénat coutumier sur ses activités et sur le Plan Marshall par le Président TEIN	Observations
1	<p><b>1.1 Les textes législatifs et réglementaires</b> Les auto-saisines des institutions G.N.C., Congrès, État. Les auto-saisines du Sénat coutumier – fête culturelle de l'Igname et demande d'ouverture de dialogue. Réforme de l'administration des affaires coutumières (guichet unique). Les 3 L.P. déposés au Congrès et G.N.C., problématique ?</p> <p><b>1.2 La relation Sénat coutumier et conseils coutumiers</b> Possibilité de discussion sur un règlement intérieur type.</p> <p><b>1.3 La relation Sénat coutumier et les chefferies</b> Tournée des pirogues et éducation de base. La journée des grands chefs du 08 août. Les politiques publiques et relations avec les institutions. Comité de gestion pays ATAÏ. Le grand chef Noël. Le Plan Marshall : trois domaines : Territoire, structuration des autorités coutumières – Terres, aménagement et développement – jeunesse, éducation, formation et enseignement.</p> <p><b>1.4 Les relations du Sénat coutumier avec les institutions</b></p> <p><b>1.4.1 Gouvernement</b> La demande d'une réforme de l'administration des affaires coutumières.</p> <p><b>1.4.2 Les Provinces</b></p> <p><b>1.4.3 Le Congrès</b></p> <p><b>1.4.4 L'Etat</b></p> <p><b>1.5 Le fonctionnement du Sénat coutumier</b> Demande de mise à disposition du S.G. au gouvernement.</p>	<p>Référence à la date du 26 avril 2014 (proclamation de la C.P.K.)</p> <p>Principe de cohésion acté</p> <p>En cours Ok, en attente de l'invitation En attente de la décision du clan Toujours en attente</p> <p>En cours – bilan final sera fait pour le congrès du pays kanak</p> <p>Aucune réponse, jusqu'à présent : ressaisir le GNC Aucune réponse</p> <p>Le dialogue est maintenu Relations avec les 2 assistants des Maires Aucune réponse du gouvernement, trouble et incertitude au niveau des agents</p>
2	<p><b>Intervention des conseils coutumiers sur leurs activités</b></p> <p><b>2.1 Xârâcùù (déclaration depuis A.G. d'Ouipoin)</b> - Réponse favorable en ce qui concerne la demande d'ouverture de discussions/négociations ; Sur le Plan Marshall, une tournée d'information se fait actuellement et la plupart des districts ont donné un avis favorable et soutienne la démarche.</p> <p><b>2.2 Ajië-Arhö</b> - Sur le Plan Marshall, déclaration depuis l'A.G. de Bouirou, avis favorable, se retrouve à travers le comité de pilotage, bonne participation au niveau des autorités coutumières des districts. - Sur l'auto-saisine concernant l'ouverture de négociation, avis favorable. - Sur l'auto-saisine concernant la fête culturelle de l'Igname, en cours.</p> <p><b>Informations sur le calendrier :</b> * Le 18/07, rencontre avec le SPIP le 18/07. * Le 29/07, travaux et passation administrative de la présidence. * Le 30/07, journées récréatives et passation coutumière.</p> <p><b>2.3 Drubea-Kapumè</b> - Bilan général de l'institution. * Maison de l'aire – démarche auprès des squatteurs - financement construction de l'aire). * Jardin de l'aire (proposition St louis). * Mise en place d'un COPIL pour la restructuration du district de Païta, (moyens humains et logistiques). Sur le Plan Marshall suite à l'A.G. d'Ouipoin. Donne un avis favorable mais pointe une observation. Sur l'auto-saisine de la fête culturelle de l'Igname, demande un processus de pardon avec les autres aires coutumières avant de fêter l'Igname.</p>	<p>Proposition de faire figurer sur la délibération, la signature des 8 présidents des C.C. (problématique-niveau juridique) Manque district de Thio Canala et Kouaoua</p> <p>L'avis doit être rendu pour quelle date ?</p> <p>Tournée dans les districts en cours</p>

2	<p>Sur l'auto-saisine concernant l'ouverture de négociations, avis favorable – réveil des consciences.</p> <p><b>2.4 Iaai</b>          - Bilan général de l'institution          - Sur le Plan Marshall, l'aire a adopté la méthode préconisée.          - Sur les auto-saisines, discussions toujours en cours.</p> <p><b>2.5 Paici-Cèmuhi</b>          - Bilan général de l'institution depuis Bouirou.          * Interpellation sur le cahier foncier de Bayes – Chantier pilote –</p> <p>Problèmes de gérance administrative du Sénat, répercussion sur les dossiers. Engagement du président du Sénat pour son aboutissement.          Sur le Plan Marshall, se retrouve dans le contenu.          Positionnement final des 8 districts au congrès de Paici le 22 août.</p> <p><b>2.6 Affaires coutumières du gouvernement</b>          Sur le Plan Marshall, le rôle du secrétaire général, Alain Marc est souligné par son rôle fédérateur, doit participer au COPIL.          Indique que le ZODEP va dans le sens du Plan Marshall.          Travail de fond engagé avec la commune de Ponérihouen et de St Louis.</p>	<p>Info et tournées dans les districts</p> <p>A ce jour, aucune réponse</p>
	<p><b>Présentation des recommandations de l'AG de OUIPOIN sur la cohésion Sénat coutumier / conseils coutumiers.</b>          3.1 On note que les conseils coutumiers se sont prononcés sur l'importance de la cohésion entre les institutions coutumières.          Mais reste à préciser la manière de l'organiser avec les réalités de chacun.          1.1 Harmonisation du règlement intérieur type des institutions coutumières.</p>	<p>Validé</p>
	<p><b>REPAS</b></p>	
3	<p><b>Synthèse de l'AG des 8 pays du début des travaux</b>          - 10.00 heures – 13.00 heures</p> <p>1° Rapport des institutions coutumières (Sénat coutumier-conseils coutumiers)  <b>A) Les rapports des conseils coutumiers :</b>          Les rapports présentés par les conseils coutumiers à cette A.G. font état de leurs activités effectuées depuis la dernière A.G. des 8 pays :          Pour certains, c'est A.G. de Bouirou ;          Pour d'autres, c'est l'AG d'Ouipoint.          Pour le Sénat coutumier, le Président a rappelé que le rapport de sa mandature sera présenté au congrès du Pays Kanak à Hoot ma whaap– fin août.</p> <p><b>B) Le Plan Marshall</b>          1. Adopté et investi dans le dossier depuis le début. (Ajië-Arhö, Nengone, Drehu).          2. Adopté et continue les informations dans les chefferies, (Xârâcùù, Iaai).          3. Pas encore adopté mais se retrouve dans le contenu et continue les informations dans les chefferies, (Hoot ma whaap, Paici-Cèmuhi, Drubea-Kapumë).          4. Rappeler la décision du Président du gouvernement de nommer son S.G. (Alain MARC) pour suivre le dossier « Plan Marshall». On note que le gouvernement (le Ministre des affaires coutumières) travaille directement avec les autorités coutumières dans le cadre des ZODEP.          5. Revendication du foncier.          Assise des clans et chefferies.          Sécurisation du foncier.          Gestion du foncier inter clanique (donner un rôle important à l'ADRAF).          Tous les conseils coutumiers présents ont approuvé le principe de faire une auto-saisine pour l'ouverture des négociations pour la prise en compte des besoins des autorités coutumières.          Le Sénat coutumier rappelle la nécessité de poursuivre les travaux des groupes de travail.</p> <p><b>C) La cohésion Sénat coutumier / conseils coutumiers</b>          Tous les conseils coutumiers se sont prononcés sur l'importance de la cohésion entre les institutions coutumières. Mais reste à préciser la manière de l'organiser avec les réalités de chacun.          On note que le gouvernement travaille directement avec les autorités coutumières.</p>	
4	<p><b>Discussion sur l'ordre du jour du Congrès du Pays Kanak en pays Hoot ma Whaap.</b>          4.1 Le Sénat doit fixer l'ordre du jour comme le prévoit le R.I.</p>	<p>Proposition d'une A.G. extraordinaire avant le congrès avec les C.C. pour finaliser.</p>
5	<p><b>Questions diverses :</b>          5.1 Niveau régional et international          Journée des 08 et 09 août 2016,          Date de la rencontre des grands chefs approuvée par l'assemblée.          Invitation fête de l'indépendance Vanuatu,          Le Forum des grands chefs du Pacifique.          5.2 Les 20 ans de Xârâcùù</p>	<p>Validé          En attente de l'invitation          En attente de l'invitation au S.C. et C.C.          En attente du bilan de la délégation          Date 20, 21 et 22 octobre 16 à Boulouparis</p>

Approbation pour la tenue d'une prochaine assemblée générale extraordinaire (fin juillet) pour la préparation du Congrès du Pays Kanak en Pays Hoot ma Whaap.

Le Président du Sénat coutumier  
**Gilbert TEIN**



## Discours de bienvenue à M. Thierry LATASTE, nouveau Haut-commissaire de la République en Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Monsieur le Haut-commissaire,

Après les paroles de bienvenue du Président, permettez-moi en tant que porte parole de notre assemblée de vous présenter le bilan des institutions coutumières et de faire le point sur les dossiers en cours que nous souhaitons voir progresser avec le concours de l'Etat.

En préliminaire, nous rappellerons le contexte de 1988 et la décision prise par les signataires de l'accord de Matignon de créer dans le nouveau schéma institutionnel, des institutions coutumières porteuses de la légitimité coutumière. Vous êtes, M. le Haut-commissaire, un des témoins privilégiés de cette période cruciale.

Dix années plus tard, cette orientation était confirmée et validée par le titre I des orientations inscrites dans la constitution française, portant sur l'identité kanak. Vous connaissez le contexte de l'époque. En 1999, nos « vieux précurseurs » comme en 1989, n'avaient pas de mode d'emploi sur le fonctionnement de ces nouvelles institutions de figurations. Les signataires les ont laissés devant une feuille blanche. Ainsi de 2000 à 2007, une seule loi du pays a été adoptée, celle portant sur l'acte coutumier. En termes de politiques publiques, ils n'avaient aucuns moyens ni de budgets pour engager la restructuration des autorités coutumières, le cadastre coutumier ou tout autre programme propre aux besoins des populations des tribus. Ils n'avaient qu'une conviction, celle de défendre les droits autochtones kanak hérités de leurs ancêtres.

La mandature des sénateurs 2009 à 2015 a réussi à franchir le seuil du questionnement pour s'engager sur un travail de discernement des bases de la coutume et sur le système des valeurs de la civilisation kanak. Ainsi a pu être défini en 2012/2013 puis proclamé le 26 avril 2014, le socle commun des valeurs et la Charte du peuple kanak. En mars de cette année, alors que nous étions devant le Congrès de la N.C. pour présenter le Plan Marshall de l'identité kanak, nous avons affirmé notre rôle actuel de « forces de propositions » chargées de dire ce qu'est la « coutume » et de veiller au respect de l'identité kanak garantie par la constitution française. Nous avons ainsi demandé au Congrès et au gouvernement collégial que nos auto-saisines soient examinées dans des délais raisonnables et que de nouvelles relations soient établies.

Car, bien que la constitution française ait pu accorder une place particulière à l'identité kanak, il reste que sur le plan des institutions néo-calédoniennes, le Sénat coutumier n'est toujours pas considéré comme une institution et continue d'être traité comme un service de la Nouvelle-Calédonie géré par le Gouvernement. Sur ce plan précis, le tribunal administratif a récemment donné raison au Sénat coutumier en décidant de l'annulation de l'arrêté du gouvernement portant création de l'observatoire des affaires coutumières. En novembre 2014, trois lois du pays ont été présentées au Gouvernement de la N.C. Le premier sur la protection des savoirs traditionnels, le deuxième sur le régime des successions en milieu coutumier et le troisième sur le toilettage de la loi du pays de 2007 sur l'acte coutumier. Devant l'absence de réponse du gouvernement de la N.C., une saisine du Congrès a été engagée par la nouvelle mandature du Sénat coutumier et déposée en octobre 2015. Il en est de même, des autres projets présentés aux institutions compétentes sans qu'à chaque fois, il y ait en retour comme le prévoit la loi organique d'« accusé de réception ».

Ainsi, depuis 26 ans, les autorités coutumières discutent, se concertent pour esquisser des orientations permettant d'améliorer la situation de nos chefferies et faire évoluer certaines pratiques coutumières. Depuis 16 ans, le Sénat coutumier plaide pour qu'il y ait de vrais moyens d'organiser le travail dans les conseils coutumiers et les chefferies, considérant que ceux-ci sont des institutions incontournables dans le maillage et la gestion du territoire. L'accord de Nouméa en intégrant l'identité kanak dans la constitution avait ouvert la voie puisque cette grande innovation juridique et institutionnelle installait le « pluralisme juridique » et la reconnaissance de la « coutume » comme source du droit en NC tout comme le droit républicain. Comme nous l'avons souvent dit, cette innovation majeure n'a pas trouvé de soutien politique ici en NC depuis 1998, mis à part l'adoption à l'unanimité par le Congrès de la N.C. en 2012, du vœu déposé par « feu le grand chef Hnaïssiline » portant « reconnaissance de la « Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones des Nations Unies. C'est une exception qui est restée sans effet et le sentiment général qui se dégage, largement partagé depuis fort longtemps par les conseils coutumiers ainsi que par les autorités coutumières est de ne pas être pris en compte, à l'échelle communale, provinciale et de la N.C. A titre indicatif il faut en effet rappeler qu'au niveau de la commune, un adjoint perçoit 150 000 F CFP d'indemnités par mois alors qu'un grand chef a en tout et pour tout une indemnité 25 000 F CFP versée par la N.C.

Que le budget de fonctionnement en personnel et en logistiques des groupes politiques au Congrès représente bien plus que les budgets réunis du Sénat coutumier et des conseils coutumiers. Qu'il y a 100 postes d'attachés aux groupes du Congrès contre 4 postes au Sénat coutumier chargé de suivre les dossiers et d'accompagner les sénateurs dans les couloirs des conseils d'administrations et autres instances. Que les budgets de l'identité kanak

représentent environ 0,6 % des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie, contre 16% pour les communes. Faisant le constat que rien ne bouge dans les institutions républicaines à propos de nos propositions et du respect de la loi constitutionnelle, le Congrès du pays kanak de Nassirah d'août 2015 a demandé au Sénat coutumier de créer les conditions pour « secouer le cocotier » et « briser le mur des incompréhensions et de l'indifférence ».

Par ailleurs, nous sommes aussi des observateurs avertis et ce que nous observons depuis ces 15 dernières années, nous inquiètent. Il y a des changements profonds qui se mettent en place. Les choix que les élus, prennent à chaque fois sans tenir compte de l'avis des institutions coutumières impactent la société. Est ce que ces impacts sont mesurés d'un point de vue sociétal, social culturel et non seulement économique ? C'est le cas de 2001 à 2015, de la construction de 3 usines de Nickel au même moment avec en plus l'augmentation de la production de minerai exporté. Le constat est qu'aujourd'hui, ce sont les communes et chefferies minières qui sont impactées par les problèmes de « délinquances ». En 16 ans, la physionomie sociale du pays a changé. La population a accueilli plus de 4000 nouveaux ingénieurs et techniciens. 78% de la population scolarisée se trouve dans le sud. 20 à 30 % de la jeunesse disparaissent des circuits scolaires et le nombre de cadres ou de techniciens locaux régressent fortement en pourcentage dans l'administration. C'est de là que prend la source du « Plan Marshall » précisément dans les politiques publiques de l'identité kanak définies en août 2014 suite à l'adoption de la Charte du peuple kanak. Devant les élus du Congrès et devant le gouvernement collégial, nous avons clairement indiqué qu'« aujourd'hui en début 2016, le Plan Marshall est comme un « petit caillou » que le Sénat coutumier et les conseils coutumiers mettent au milieu de l'autoroute qui nous conduit vers 2018 ».

Le message suivant qui porte sur plusieurs points a été adressé aux élus néo-calédoniens indépendantistes et non indépendantistes :

**En premier :** Que le peuple autochtone de ce pays est malade et sinistré. C'est maintenant qu'il faut l'aider à se relever. Le Sénat coutumier propose avec le « Plan Marshall » un diagnostic et une approche curative. Que certes, ... le terme « sinistré » peut choquer tous les kanak et autres responsables qui œuvrent au quotidien pour faire avancer le pays : les élus, les cadres et les chefs d'entreprise, les fonctionnaires, les sportifs etc...

Mais que ...Cela ne doit pas être le cas. Le sens qu'il faut donner au mot « sinistré » se rapporte à « société ou civilisation sinistrée ». En parlant de peuple ou de société, nous pointons du doigt des orientations structurelles que prend la société, sur lesquelles il sera difficile dans l'avenir de revenir dessus... A ce sujet « ... le travail de repositionnement des valeurs et des principes fondamentaux de la coutume a été engagé en 2014 avec la proclamation de la Charte du peuple kanak et des politiques publiques de l'identité kanak.

**Deux :** Que « ... les indicateurs sociétaux de ce sinistre sont désormais perceptibles à grande échelle : le déplacement important des populations ; les échecs scolaires qui ont augmenté : plus de 20% d'une classe d'âge quitte l'école sans rien ; la pauvreté et l'illettrisme ; le chômage important des jeunes ; l'absence de cadres nouveaux dans la fonction public et de rééquilibrage ; Le recul notoire en pourcentage des kanak et des néo-calédoniens dans les emplois publics ; les actions de rébellion de la jeunesse marginalisée dans de nombreuses communes ; la population du camp Est...

**Trois :** Que nous ne voulons pas que les contradictions continuent à miner notre peuple de l'intérieur. C'est toute la société néo-calédonienne qui en pâtirait. Car où sera le peuple kanak dans 25 ans ? De quel destin commun sera composé la N.C. ? Les terres coutumières continueront-elles d'exister et seront elles vivables ? Y aurait-il des avocats, des magistrats, des cadres supérieurs d'origine kanak ? Et dans quelles proportions ?

A l'allure où on avance, vers quels résultats chiffrés, prévisibles la société Calédonienne tendrait elle ? ...

**Quatre :** Que dans le contexte de la mondialisation et du développement du mode de consommation dit « moderne », la dilution de l'autorité et des repères coutumiers ne donne qu'un résultat : la délinquance.

Cinq... Que le projet de société proposé par le Sénat coutumier c'est le pluralisme juridique...inscrit dans l'accord de Nouméa avec pour méthode nécessaire, la mise en place d'un dialogue constructif entre le droit républicain et le droit coutumier.

Six... Que dans cette approche le peuple kanak est représenté par les autorités coutumières sources et détenteurs de la légitimité des institutions coutumières. D'où la demande d'un vrai dialogue entre d'une part les institutions républicaines et l'Etat et d'autre part, les chefferies et les institutions coutumières.



Aussi, si la société kanak est sinistrée, il faut pouvoir le dire et le constater, comme au lendemain d'un cyclone. C'est ce que fait aujourd'hui le Sénat coutumier. Car dans notre approche, il y a l'expression d'une lucidité et d'une clairvoyance qui nous éloigne loin de la fatalité ! Nous proposons que le Plan Marshall soit un plan d'urgence immédiat se situant en transversale par rapport aux institutions républicaines et à leurs compétences ;

Son contenu couvre trois domaines :

- Territoires coutumiers
- Jeunesse, enseignement, formation
- Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres coutumières,

**Nous voulons que le mode de gestion du Plan Marshall soit exceptionnel !**

Son importance est capitale car il faut **redonner confiance à la jeunesse**...et à la population.

Sur la structuration de la démarche, nous avons mis en place un comité de pilotage provisoire qui a tenu deux réunions le 20 mai et le 17 juin. Quatre ateliers ont été tenus.

Sur le premier -Territoires coutumiers- les propositions visent à une restructuration du territoire et de l'autorité à partir des tribus/chefferies-districts car jusqu'ici, toutes les actions de politiques publiques sur l'école, sur la culture, sur le développement économique, sur la jeunesse, l'environnement/ le réchauffement climatique, incendies, sont définis de haut en bas et s'arrêtent au niveau de la commune.

Sur la jeunesse kanak, elle se marginalise et devient délinquante parce que l'école préélémentaire et élémentaire ne prend pas en compte les innovations pédagogiques et les programmes contextualisés du milieu culturel et environnemental de l'enfant. Nous ne sous-estimons pas les actions à effet immédiat relatives au traitement de la jeunesse marginalisée, mais nous pensons qu'il est nécessaire de définir une action générale et équilibrée ;

Sur le foncier et le lien à la terre, nous demandons que les moyens de l'ADRAF soient rétablis dans ce contrat de plan et qu'il devienne un outil central de gestion des terres coutumières à la disposition des autorités coutumières et des GDPL dont il est question de définir un statut juridique.

Tel est l'état de nos travaux, qui devraient se poursuivre jusqu'en juillet. Bien sûr, en ayant en mémoire les « paroles de M.VALLS, Premier Ministre lors de sa venue au Sénat coutumier qui nous ont conforté dans notre démarche, nous sollicitons votre autorité, voire votre médiation pour que les décideurs institutionnels néo-calédoniens prennent en compte les propositions du Sénat coutumier et les attentes du peuple autochtone de la Kanaky-Nouvelle Calédonie.

*Le Porte-parole*  
Cyprien KAWA

*Le Président*  
Joanny CHAOURI





Le Conservatoire de l'igname



Le jardin d'aire Ajië-Arhö

## Le conservatoire de l'Igname renait !



Le conservatoire de l'Igname a été créé en 2003. Sa relance en juillet 2015 a été basée sur une problématique majeure qui a été de sauver la collection acquise par le conservatoire depuis son ouverture en 2002. Dans un premier temps les travaux de rénovation et de réhabilitation du site ont été la priorité. Puis dans un second temps, il a fallu étudier l'ancienne gestion afin de s'approprier les éléments antérieurs effectués.

Ainsi, une nouvelle gestion a pu être mise en place pour répondre aux différentes missions portées par le conservatoire de l'Igname. Lors de la relance des activités, il a été constaté un mauvais état général de l'ensemble de la structure dû à l'inactivité du conservatoire de l'Igname. Différentes stratégies de réhabilitation ont été planifiées pour prévoir sa réouverture dans un temps imparti d'un an. En effet, il a été décidé que cette entreprise soit effectuée en différentes étapes.

Le site était envahi par une forte végétation : Guinéas, faux mimosa et sorgho qui avait atteint plus de 2 mètres de haut. La zone agricole est divisée en trois parcelles. En effet, la première était dédiée à la multiplication et à la conservation. Puis la seconde parcelle était destinée à la sécurité des plants. Et enfin la troisième partie permettait la production. Environ 80% des variétés d'Igname sont constatées dans la parcelle dédiée à la multiplication et à la conservation. Cependant on ne constate plus aucune présence d'Igname dans les parcelles dédiées à la sécurité et à la sauvegarde.

Au niveau du matériel agricole, il a été constaté la présence d'un tracteur New Holland 95ch équipé d'un gyrobroyeur qui était hors service, un tracteur Sames 60ch équipé d'une charrue, une Herse rotative, une charrue, une bionneuse, une soussoleuse, un gyro hors-service et d'autres équipements en état de marche. L'ensemble des petits matériaux dédiés à la mise en place des bions d'Igname, piquets en fer, poteaux en bois, fil de fer sont à rénover. Les bâtiments (hangars, dock de stockage, bureaux administratifs, logement de fonction, serre) été en mauvais état, insalubres. Après avoir effectué l'état des lieux du conservatoire il a fallu mettre en place un plan d'action de remise en état pour permettre une réappropriation des lieux. De plus, cette démarche est importante pour remettre en activité l'infrastructure et afin de répondre à sa mission première qui est celle d'être la vitrine de la culture Kanak au sein du Sénat Coutumier.

Ainsi il a fallu encore une fois procéder étape par étape. En avril 2015, il y a eu l'intervention d'un prestataire privé engagé par le Sénat coutumier sous la présidence de M. Jean Kays. La parcelle de multiplication a été débroussaillée, désherbée. Il aura fallu un mois pour la remise en état de la parcelle. Dans la continuité, M. Stacey Selefen a été recruté dès le mois de juillet 2015, au titre de responsable, afin de relancer le conservatoire de l'Igname. Deux ouvriers agricoles ont été engagés en janvier 2016. Il s'agit de M. Benjamin Wema et de M. Jean-Marc Cottin. Leurs premières missions ont été de poursuivre l'entretien jusqu'à la récolte des plants dès le mois d'avril

2015. La récolte a permis d'identifier la présence de plusieurs plants pour 80% des variétés récoltées cependant pour les 20% restants ont pu constater la présence d'un seul type de plant. Ces plants ont donc été entreposés dans le dock de stockage et recouvert de cendre de bois (méthode traditionnelle) afin de permettre sa conservation jusqu'au moment de la plantation en septembre 2016.

Il y a eu des investissements effectués par le Sénat coutumier en petits matériaux au niveau mécanique.

Ceci a permis la remise en fonctionnement du gyrobroyeur par l'achat d'un nouveau moteur.

De plus l'achat d'équipement pour l'espace vert a permis l'entretien général du site. Il a fallu l'intervention d'une entreprise privée qui s'est effectuée en deux jours par une dizaine de personnes pour la réutilisation des bâtiments afin de les rendre fonctionnels et hygiéniques.

Ainsi un contrat a été mis en place pour un nettoyage journalier des locaux administratifs. Au niveau des ouvriers, un planning de nettoyage hebdomadaire a été mis en place pour le dock de stockage, le hangar et la serre. En janvier 2016, il y a eu le recrutement de deux ouvriers agricoles sur les deux postes existant après le départ des autres agents. L'étude et la sélection des candidatures ont pris environ deux mois. Ces deux ouvriers sont actuellement en année d'essais pour une titularisation en janvier 2017.



Dès le début de l'année 2016, dans la continuité de la fête de l'Igname, le conservatoire et différents acteurs se sont regroupés. Cet événement s'est d'abord déroulé sur le site de GOMODE à WAWIILU pour la fête de l'Igname de l'aire Ajië-Arhö le 16 avril 2016 puis pour la fête de l'Igname pays le 23 avril 2016 sur POYA. Sollicitation de la MECO (Maison de l'enfance de la côte ouest) le mardi 1er mars 2016 dans le cadre d'une réunion de préparation de planification des activités agricoles au sein de la structure par Vara Yannick, responsable technique. Le mercredi 4 mai 2016, une réunion a été organisée par M. Wanhyamalla par rapport à la mise en place d'un jardin d'Igname au sein du centre pénitentiaire de Nouville à Nouméa. Une réunion s'est également tenue le mercredi 11 mai 2016 à POYA dans le cadre de la mise en place de la journée du patrimoine 2016 organisée par les

## Le conservatoire de l'Igname

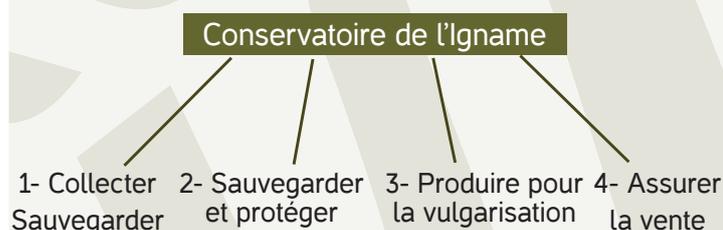
Provinces sud et nord. Un comité de pilotage a été créé pour l'organisation de l'évènement.

Ces différentes sollicitations sont un atout pour le conservatoire de l'Igname par rapport aux différents projets à venir. En effet, le conservatoire en tant que vitrine de la culture kanak est mis à l'honneur. Depuis le mois de juin, sur le site du conservatoire de l'Igname, un planning de préparation du sol a été mise en œuvre afin d'accueillir les plants de la récolte de 2017. Depuis lors, le jardin d'aire Ajië-Arhö a vu le jour. Une mise en place des résidences Ignames au sein de l'aire Ajië-Arhö plus précisément dans le district de NY afin de récolter les savoirs culturels et les pratiques traditionnels autour de l'Igname qui seront appliqués dès l'ouverture du jardin d'aire.

Enfin, le conservatoire sera impliqué dans tous les événements liés à la culture de l'Igname comme : la journée du patrimoine, l'écomusée du café à VOH, et autres événements culturels à venir. Il est prévu l'amélioration et le développement de la structure du conservatoire de l'Igname. En effet, de nouveaux investissements aux niveaux matériels et bâtiments seront à prévoir afin de maximiser et optimiser l'application des différentes missions inscrites dans l'action du conservatoire. Un autre objectif est également de créer un réseau de partenariat regroupant plusieurs domaines de compétence ayant comme base de recherche la culture de l'Igname et ses pratiques culturelles, symboliques. De plus, pour une meilleure restitution et afin de permettre une meilleure réappropriation des différents savoirs liés à la culture de l'Igname, les objectifs et les différents rôles confiés au conservatoire ont été redistribués. En effet, les missions du conservatoire ont longtemps été les suivantes :

- Rassembler l'ensemble de la collection génétique des Ignames du pays et progressivement la compléter par l'introduction d'espèces d'origine locale et étrangère.
- L'observation et la détermination des espèces et variétés alimentaires de tradition culturelle et sauvages
- L'échange d'informations et de concertations régulières entre les 8 aires coutumières.
- La conservation, la multiplication et la diffusion de variétés améliorées vers la demande, dont essentiellement les chefferies coutumières.
- La diffusion des innovations relatives à l'Igname vers le milieu.
- La pratique des modes de prélèvement de la fertilité des sols et le transfert vers le milieu.

### Missions 2003-2013



Depuis sa réouverture en juillet 2015, les nouvelles missions du conservatoire sont les suivantes :

### Nouvelles missions entre 2015 et 2018

#### Les missions du conservatoire de l'Igname

Collecter:  
1-Savoirs et techniques traditionnels

- Multiplier, sauvegarder et protéger
- Identifier les différentes variétés présentes sur le territoire :
  - Variétés commerciales
  - Variétés coutumières
- Collecter les variétés d'Ignames et les autres cultures liées à la culture de l'Igname
- Mettre en place des espaces de rencontre avec la population désireuse de partager et de divulguer des informations propre: *Résidence Igname*
- Mettre en place un travail plus spécifique autour de l'Igname
- Mettre en place des techniques agricoles sans apport et entrant chimique

Ainsi de juillet 2015 à août 2016, la priorité a été portée sur la remise en état du site. En effet, il a fallu travailler sur la réhabilitation des parcelles, la remise en état et l'achat d'équipement ainsi que le nettoyage des espaces collectifs. Nous pouvons aujourd'hui nous atteler à améliorer et élargir le champ de compétence du conservatoire et surtout prioriser les missions de conservation et de multiplication. La création et la mise en place des jardins d'aires et des différents partenariats rentreront dans les missions de sauvegarde et de récolte de savoirs qui étaient auparavant portées par le conservatoire et qui sera défini comme des missions principales pour ces derniers. De plus, la présence du conservatoire de l'Igname dans certains événements permet aussi d'ancrer sa présence dans le monde agricole avec des partenariats qui sont toujours des atouts.



Le conservatoire de l'Igname accueille à nouveau les classes de collèges et les lycées.

AIRES COUTUMIÈRES	NOM OPC	LOCALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE/MAIL
DRUBEA-KAPUMË	Marie-Rose AWE	NOUMEA	04 rue du Maréchal Foch Immeuble CASTEIX 2ème étage – BP E3 – 98848 Nouméa cedex	27.49.81 (tél/fax) 28.84.53 (tél) marie-rose.awe@gouv.nc joseph.ngaiohni@gouv.nc
	Igovasa LAVELUA TUFELE			
XÂRÂCÛÛ	Wahmetroua KAPOUA	BOULOUPARIS	Village de Boulouparis BP 367 – 98812 Boulouparis	43.57.74 (tél/fax) wahmetroua.kapoua@gouv.nc
	Sabrina MONTAZI	CANALA	1, rue Marcel Nonnaro BP 221 – 98813 Canala	42.85.97 (tél/fax) sabrina.montazi@gouv.nc
AJIË-ARHÖ	Henri HNANGANYAN François MEANDU-POVEU	BOURAIL	89, rue Guillain Village de Bourail BP 803 - 98870 Bourail	43.31.76 43.26.59 henri.hnanganyan@gouv.nc françois.meandu-poveu@gouv.nc
PAICÏ-CËMUHI	Igovasa LAVELUA TUFELE	KONE	Antenne du gouvernement 636, route de la Néa BP 885 – 98860 Koné	42.31.11 (tél/fax) igovasa.lavelua-tufele@gouv.nc
HOOT MA WHAAP	Hélène HOKO Thapane WHAAP	POINDIMIE	Lotissement ex-SECAL Village de POINDIMIE - BP 591 – 98822 Poindimié	42.32.56 (tél/fax) 42.33.37 (tél) helene.hoko@gouv.nc thapane.whaap@gouv.nc
	Odette WAIA	KOUMAC	Rue Georges BAUDOUX Village de Koumac BP 677 – 98850 Koumac	42.55.44 (tél/fax) Odette.waia@gouv.nc
	Aude MEBOEDE	POUEBO	Village de Pouébo BP 151 – 98824 Pouébo	42.86.17 (tél/fax) aude.meboede@gouv.nc
	Pascaline NETIRE	VOH	Conseil coutumier Hoot ma Whaap BP 209 98833 Voh	47.53.27 (tél/fax) pascaline.netire@gouv.nc
IAAI	Pierre WOWENE	FAYAOUE	Tribu de Wadrilla BP 306 – 98814 Fayaoué Ouvéa	45.05.16 (tél/fax) pierre.wowene@gouv.nc
DREHU	Suzanne BAEBAE Ludovic SAUME	LIFOU	Tribu Lucila BP 457 – 98820 Wé Lifou	45.03.78 (tél/fax) suzanne.baebae@gouv.nc ludovic.saume@gouv.nc
NENGONE	Marie-Jeanne HNACIPAN	MARE	La Roche BP 218 – 98828 Tadine Maré	45.02.17 (tél) - 45.44.10 (Fax) marie-jeanne.hnacipan@gouv.nc

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :  
La Direction de la Gestion et de la Réglementation des Affaires  
Coutumières de la Nouvelle Calédonie (DGRAC NC),  
17 avenue Paul DOUMER, BP E3, 98848 Nouméa Cedex – Tél. 26 04 23 – Fax : 23 22 99